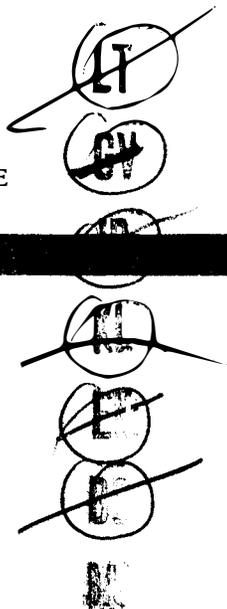


# Opera mundi europe

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE



**LIBRARY** DANS CE NUMERO

- LA LETTRE DE LA SEMAINE (P. 1-3)

Quand la machine devient indiscreète

III - Les avantages d'une banque nationale des données

- LES COMMUNAUTES AU TRAVAIL (P. 4-8)

Reprise des activités communautaires; Présidence française; Gains horaires et durée du travail dans la CEE ; Décision de la Commission sur un accord de vente; Interdiction d'une entente nationale ; Harmonisation des taxes sur le fuel ; Détente sur le marché énergétique.

- EUROFLASH (P. 9-47)

Sommaire Analytique, P. 9

Index Alfabétique, P. 44

N° 595 - 12 Janvier 1971

10 Av. Raymond-Poincaré

PARIS 16<sup>e</sup>

Il serait évidemment aussi vain de prétendre arrêter, ou même seulement ralentir le progrès des ordinateurs que de vouloir freiner l'essor de l'aviation commerciale ou celui de la télévision. Et celà quels que soient les dangers que puisse comporter la généralisation de l'emploi des machines d'informatique car il est bien clair que celles-ci sont déjà tenues pour indispensables dans les domaines d'activité les plus variés.

Ainsi il n'y a pas un Etat industrialisé qui ne juge fondamental l'intérêt des renseignements toujours plus nombreux et plus élaborés que lui fournissent les ordinateurs sur l'évolution de l'économie ou sur celle des besoins en équipements collectifs tels que logements, écoles, routes ou hopitaux. Aujourd'hui il n'est pas de recensement, de quelque nature que ce soit, qui ne suppose le recours à l'ordinateur pour être sûrement et rapidement dépouillé, puis exploité. De même, on ferait hausser les épaules à tous ceux qui ont à traiter et à régler des cas sociaux - aux médecins en particulier - s'il était question de leur ôter la possibilité de disposer, grâce aux ordinateurs, d'un maximum d'informations dans un temps minimum sur les sujets dont il leur faut s'occuper, pour la simple raison que ces machines manquent de discrétion. La réaction serait identique chez les responsables de la police s'il leur était demandé, pour le même motif, de renoncer au concours que leur assure dès à présent l'informatique dans la lutte contre le crime.

Dans le secteur privé, on concevrait mal qu'un producteur de biens de consommation durable se voit, de son côté, interdire la connaissance toujours plus précise de sa clientèle potentielle, dans son ampleur comme dans sa localisation, sous prétexte que l'ordinateur peut avoir des utilisations perverses. Et il n'est même pas besoin d'épiloguer sur la panique qui, dans une telle éventualité, envahirait les activités dans lesquelles les moyens classiques de travail sont à présent devenus inopérants : celles qui touchent par exemple les réservations d'avion ou d'hôtel, ou encore les ventes sur catalogue. En d'autres termes, dans tous les domaines où les informations de base qu'il convient de traiter sont en nombre massif, où ces informations doivent être exploitées rapidement, et où la complexité des données prises en compte exclut tout traitement non électronique, la nécessité d'emploi de l'ordinateur est si évidente que sa remise en cause ne saurait même être envisagée. Les arguments ne font d'ailleurs pas défaut non plus à ceux qui souhaiteraient aller plus loin encore, jusqu'à la création d'une sorte de banque des données à l'échelon national (voir "Lettres" N° 593 et 594). Un exemple - un peu inattendu - leur permet de montrer comment une telle institution pourrait améliorer les méthodes administratives, et du même coup simplifier la vie des citoyens.

L'obtention d'un passeport réclame dans beaucoup de pays un nombre important de démarches de la part du demandeur. Celui-ci doit d'abord fournir la preuve, ou plus exactement une série de preuves concordantes qu'il est bien celui qu'il prétend

être. Pour cela, il lui faut être détenteur d'une carte d'identité - objet déjà de multiples formalités préalables - puis justifier d'un domicile. Une fois nanti des documents nécessaires, il est autorisé à remplir un formulaire, c'est-à-dire à répéter pratiquement tous les renseignements figurant déjà sur ces documents. Moyennant quoi, si tout va bien, il peut espérer que le passeport sera mis à sa disposition une quinzaine de jours plus tard. Autant de déplacements, de temps perdu dans des files d'attente, d'occasions de friction entre fonctionnaires et citoyens.

Aux plaintes qui lui sont adressées à ce propos, l'Administration répond - et elle n'a pas tort - qu'il lui faut bien rechercher dans ses archives si nulle contre indication ne s'oppose à ce que satisfaction soit donnée au demandeur. Or si une banque centrale de données à l'échelon national avait déjà été créée, les diverses Administrations pourraient dispenser les citoyens de multiples pensums puisqu'il leur suffirait, pour vérifier une identité, un domicile, une honorabilité, de consulter l'ordinateur de la banque, qui leur fournirait en un très bref laps de temps toutes les informations désirées. S'agissant d'un passeport, dans plus de 99 % des cas sa délivrance deviendrait immédiate et pratiquement sans formalités. En somme, c'est à l'Administration qu'il incomberait d'authentifier les dires des citoyens et non plus à ceux-ci de rapporter la preuve du bien fondé de ces dires. De plus, elle serait en mesure de le faire dans les moindres délais, et cela pour la délivrance des multiples documents officiels sans lesquels il n'est plus possible aujourd'hui de prétendre vivre, travailler ou se reposer. Voilà qui ne serait pas un mince progrès.

Dans le même ordre d'idées, une telle banque de données serait d'un haut intérêt pour ceux qui, pour une raison ou une autre, se trouvent transplantés brusquement d'une région à l'autre d'un même pays. Ceux-là éviteraient les innombrables et parfois déplaisantes démarches qu'il leur faut maintenant accomplir pour prouver leur solvabilité, par exemple, lorsqu'ils ont à se loger ou à acquérir le minimum indispensable de biens durables. Ici, on ne saurait trouver meilleur messenger que l'ordinateur, avec ses possibilités d'échanges d'information rapide à distance, pour délivrer sans délai les renseignements nécessaires : d'une part en effet l'ordinateur apporte les garanties souhaitées aux divers organismes avec lesquels le nouvel arrivant doit entrer en rapports, et d'autre part il ouvre à ce dernier lui-même des portes qui, sans cela, auraient pu demeurer longtemps fermées.

Sur un autre plan encore, les services de l'ordinateur pourraient être inestimables : par une contradiction des plus courantes, les mêmes hommes qui s'indignent des empiètements de l'Etat sur leur vie personnelle sont heureux de se tourner vers lui pour exiger qu'il les protège dans leur personne, dans leur famille ou dans leurs biens. Une banque des données serait aussi un moyen pour l'Etat d'assurer cette protection, et c'est là un aspect des choses qu'il serait absurde de nier.

Il existe donc un faisceau de raisons, dont plusieurs excellentes, qui incitent aussi bien les particuliers que les entreprises ou l'Etat à vouloir - ou tout au moins à accepter - l'extension d'un réseau de renseignements à base d'informatique

sans cesse plus développé. Mais alors comment peut-on empêcher l'informatique de déboucher sur une pression inadmissible sur les individus, sur leur vie privée, tout en laissant libre cours aux développements techniques et à leurs effets les plus heureux dans le domaine économique-social ? C'est à ce problème ardu que s'attaquent depuis quelque temps aussi bien des techniciens que des juristes.

Selon de nombreux techniciens, la première protection qui doit être assurée aux citoyens peut se résumer ainsi : ne jamais confier à l'ordinateur (à sa mémoire) plus de renseignements qu'il n'est strictement indispensable. S'agit-il, par exemple, d'un fichier consacré à l'automobile et qui est mis sur bandes magnétiques (ou disques) ? Indépendamment des indications concernant le véhicule lui-même, il peut être utile d'inscrire sur la bande le nom et l'adresse de son propriétaire. Mais il est parfaitement superflu - et donc inadmissible - de préciser que l'intéressé est catholique, ou juif, qu'il est divorcé, ou que son compte en banque présente actuellement un solde négatif. Une compagnie d'assurances peut légitimement demander à un ordinateur - le sien ou un autre - combien d'accidents un conducteur a subis, ou causés, au cours de sa carrière d'automobiliste, ou combien de contraventions ont été dressées contre lui. Mais, il serait abusif - et donc inadmissible - qu'elle puisse, en plus, connaître grâce à l'informatique le détail des sanctions prises par les tribunaux contre ce conducteur, car ce serait alors ouvrir la voie à de multiples abus.

Même si cela se pratique dans certains pays et dans certaines entreprises, il est inadmissible également qu'un employeur puisse avoir accès à un fichier où seraient précisées les opinions politiques de ses salariés, leurs lectures favorites, leurs fréquentations et même leur appartenance à tel ou tel syndicat. On pénètre là dans ce qui ressortit spécifiquement au domaine de la vie privée. La diffusion grâce à l'ordinateur de listes noires, est un danger qu'il ne faut pas sous-estimer. Par ailleurs, dans la mesure où un fichier central se constitue à l'échelle d'un pays, il est plus évident que jamais que des quantités de renseignements, qui sont en réalité d'ordre privé, ne doivent en aucun cas figurer sur les bandes magnétiques susceptibles de passer sur l'ordinateur central. Alors surtout que peuvent avoir accès à ce fichier des personnes que ces renseignements ne regardent en aucune façon.

De plus en plus, par conséquent, les techniciens conscients de leur responsabilité semblent tendre vers cette règle d'or : ne jamais confier à un ordinateur ce qui, pour des raisons diverses, doit demeurer secret. Les renseignements secrets doivent être laissés, si besoin est, dans des fichiers manuels, infiniment moins dangereux.

-----

## LES COMMUNAUTÉS AU TRAVAIL

REPRISE DES ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES.- Après plus de quinze jours de trêve de fin d'année, les activités communautaires ont repris cette semaine. Le 11 janvier, les Ministres des Finances tiennent aux Pays-Bas leur session trimestrielle. Les obstacles à la réalisation de l'Union économique et monétaire étant essentiellement d'ordre politique, et le débat étant par ailleurs engagé au sein du Conseil de Ministres des Affaires Etrangères, il est peu vraisemblable que la réunion des Ministres des Finances puisse marquer des progrès dans ce domaine.

Pour sa part, la Commission se réunit deux fois en ce début de semaine. Par ailleurs, la négociation CEE-Grande Bretagne a repris le 12 février au niveau des suppléants. Quant au Comité de Représentants Permanents, il a tenu sa première session de l'année la semaine dernière : elle a surtout permis de constater que, pour des raisons de calendrier, les Six ne pourraient pas se retrouver avant le début du mois de février pour tenter d'aboutir à un accord sur l'Union économique et monétaire.

PRESIDENCE FRANÇAISE.- C'est, depuis le 1er janvier et jusqu'au 30 juin, sous la présidence française que se dérouleront les travaux de la Communauté. M. Jean Marc Boegner, Représentant permanent assurera la présidence du Comité des Représentants Permanents et du Comité des suppléants CEE-Grande Bretagne, MM. Schumann (Affaires Etrangères), Giscard d'Estaing (Finances), Cointat (Agriculture), Fontanet (Affaires Sociales), Ortoli (Recherche) seront appelés à diriger les sessions ministérielles.

L'échéance du 1er janvier a également été marquée par deux événements :

- l'entrée en vigueur de la seconde Convention de Yaoundé avec les pays africains et malgaches;
- la mise en application du système des ressources propres remplaçant les contributions nationales pour le financement des dépenses européennes. Les accords d'Avril 1970 ont été en effet approuvés par les Parlements Nationaux (en 1970, les dépenses étaient encore assurées par des versements forfaitaires des Etats membres).

GAINS HORAIRES ET DUREE DU TRAVAIL DANS LA CEE.- L'Office Statistique des Communautés vient de rendre publiques ses plus récentes données sur les gains horaires et la durée du travail des ouvriers dans les industries des Six (avril 1970), à l'exception de l'Italie (dont les chiffres n'ont pas été communiqués).

- 1°) Gains horaires.- Ils ont sensiblement augmenté au cours du dernier semestre (octobre 69-avril 70) : 12 % au Luxembourg, 8 % aux Pays-Bas, 7 % en France et en Belgique, 5 % en Allemagne. Si l'on se réfère à une date plus reculée (avril 1964), les hausses sont les suivantes : 70 % aux Pays-Bas, 63 % en France, 61 % en Belgique, 53 % en Allemagne, 49 % au Luxembourg. En termes réels, c'est-à-dire déduction faite de l'augmentation du coût de la vie, l'augmentation des gains est comprise dans une fourchette assez étroite : de 31 % en Allemagne à 24 % au Luxembourg (30 % en France, 29 % en Belgique).

- 2°) Durée du travail.- La tendance à la réduction de la durée du travail s'est en général poursuivie. Le nombre moyen d'heures de travail par semaine est passé dans l'industrie de 44,8 en octobre 1968 à 44,6 en octobre 1969 et à 44,4 en avril 1970. C'est en France, que la durée du travail est la plus longue : 45,5 heures par semaine bien qu'il s'agisse du pays où la réduction ait été la plus importante depuis octobre 1968. Au Luxembourg, la durée moyenne s'établissait à 45,1 heures par semaine, aux Pays-Bas à 44,4, en Allemagne à 44,2, en Belgique à 43,1 et en Italie à 42,5 seulement. Le cas particulier des industries manufacturières étudié par l'Office Statistique confirme cet ensemble de données. Par contre dans le secteur des mines de houille et des industries extractives, on relève une tendance inverse (mais très faible), après la régression de 1967 et 1968.

DECISION DE LA COMMISSION SUR UN ACCORD DE VENTE.- La Commission vient de prendre une décision favorable, en application de l'art. 85 du Traité de Rome, à l'égard d'un accord de vente en commun conclu par quatre producteurs français d'engrais phosphatés.

Cet accord réglait les exportations de ces entreprises par l'intermédiaire d'une société commune, la "Supexie". Il avait pour effet d'empêcher toute concurrence entre les membres en ce qui concerne notamment leurs ventes dans les autres pays du Marché Commun. En effet, les différences de prix de vente étaient compensées par les soins de la société commune de manière à assurer à chaque membre un prix final identique pour ces exportations.

L'intervention de la Commission dans cette affaire (qui affectait le commerce entre Etats membres et restreignait la concurrence sans entraîner de "conséquences économiques favorables") a amené la "Supexie" et ses membres à modifier leur accord. La "Supexie" n'intervient plus que pour les exportations vers les pays tiers. De cette façon, l'accord paraît satisfaisant à la Commission.

Cette décision, qui vient s'ajouter à celles déjà adoptées par la Commission dans des affaires analogues (Cobelaz, Comptoir français de l'Azote, Seifa) montre à nouveau le souci de la Commission de voir éliminer tous les obstacles susceptibles d'entraver les échanges intracommunautaires. Ce souci explique les interventions répétées de la Commission dans un secteur comme celui des engrais, caractérisé par l'existence d'organismes communs de vente qui groupent des entreprises importantes et qui sont en mesure d'exercer une action à certains égards contraire aux principes communautaires de la concurrence.

INTERDICTION D'UNE ENTENTE NATIONALE.- En revanche, la Commission vient, pour la première fois, de juger (et d'interdire) la compatibilité d'une entente nationale de cumul des bases de rabais avec les règles de concurrence du Traité. Cette interdiction frappe le système pratiqué par la "Communauté d'intérêts des fabricants allemands de carreaux céramiques de revêtement et de pavement". Ce système avait pour objectif d'accorder des rabais et bonis de fin d'année aux acheteurs en fonction du montant global des commandes, mais à l'exclusion évidemment des achats effectués auprès d'entreprises des autres pays membres. Il était donc préjudiciable à la réalisation d'un véritable Marché commun.

Cette première décision de la Commission en matière d'ententes professionnelles de cumul des bases de rabais est appelée à constituer un précédent important pour toutes les ententes de ce genre, et notamment pour celles qui ne prévoient pas la prise en considération des achats effectués auprès des tiers pour la détermination du taux de rabais à accorder. Il s'agit en effet d'un type d'entente qui se rencontre fréquemment dans divers secteurs économiques des pays du Marché Commun.

HARMONISATION DES TAXES SUR LE FUEL.- La Commission vient de franchir une nouvelle étape dans la réalisation de la politique énergétique communautaire sur la base des principes exprimés dans sa "première orientation" - et déjà approuvés par le Conseil - en transmettant au Conseil une proposition de Directive relative à l'harmonisation de la taxation du fuel dans les pays membres. Les importantes divergences existant, d'une part entre les taux appliqués à la taxation du fuel dans les différents pays et, d'autre part entre les taxations grevant dans chaque pays membre les différentes formes d'énergie, constitue en effet un obstacle majeur à la réalisation d'un véritable marché commun et à la libre exercice du choix des consommateurs entre les différentes sources énergétiques.

Pour le fuel lourd utilisé par l'industrie, l'éventail des taux des taxes à la consommation s'étend de 0,0 en France à \$ 6,83/t. en République Fédérale, en passant par \$ 2 en Belgique et au Luxembourg, \$ 3,87 aux Pays-Bas et \$ 4 en Italie. Pour le fuel léger - à usage essentiellement domestique - les taxes à la consommation sont nulles

aux Pays-Bas (\$ 14,64/t. pour l'usage industriel); \$ 3,61/t. au Luxembourg (\$ 9,16 pour le gaz oil de chauffage); \$ 4,05 en France; \$ 2,73 en République Fédérale; \$ 8,43 (\$ 10,85 pour le gaz oil de chauffage) en Belgique; \$ 5,92 (\$ 8 pour le gaz oil de chauffage) en Italie.

Etant donné les répercussions budgétaires de cette Directive, la Commission prévoit des délais d'application relativement importants : d'ici le 1er janvier 1976, le taux maximum de la taxation spécifique grevant la consommation du fuel doit être porté dans tous les pays membres à \$ 2/t. pour ce qui concerne le fuel lourd, et à \$ 5/t. pour le fuel léger. Au 1er janvier 1974, les pays membres dont les taux actuels dépassent cet objectif devront avoir procédé à la réduction à 50 % de la différence entre leurs taux actuels et le taux maximum final.

DETENTE SUR LE MARCHÉ ENERGETIQUE.- Une sensible détente sur le Marché énergétique de la Communauté fera, en 1971, place au déséquilibre entre l'offre et la demande qui avait caractérisé l'année 1970 dans certains secteurs, notamment celui du charbon à coke, principalement en raison du ralentissement de la conjoncture économique et industrielle qui fera tomber le taux d'accroissement de la consommation intérieure d'énergie à 5,5 %, contre 9 % en 1970.

Derrière cette moyenne communautaire globale, se cacheront cependant de sensibles différences selon les pays et selon les formes énergétiques. Avec seulement 3,9 %, la progression de la consommation d'énergie sera la plus lente en République Fédérale, suivie de la Belgique (+ 4,9 %) et de la France (+ 5,2 %) tandis que l'Italie et les Pays-Bas conserveront un rythme de développement plus rapide que la moyenne communautaire avec plus de 8 %. Ventilée selon les différentes formes d'énergie, l'évolution suivra les mêmes tendances que les années précédentes, à savoir une continuation de la régression pour le charbon (- 5 %), une légère augmentation dans les secteurs de l'électricité primaire et du lignite (respectivement 0,5 % et 3 %), une forte progression pour ce qui concerne le pétrole (+ 8,1 %) et une très rapide augmentation des besoins de gaz naturel (+ 20,9 %).

Les experts de la Commission soulignent cependant que, malgré la détente escomptée sur le plan de l'équilibre quantitatif, les facteurs qui ont suscité une tension de l'offre en pétrole brut en 1970 subsisteront au moins en partie au cours de l'année 1971, qu'il s'agisse de l'offre en brut en provenance de la Libye, de la fermeture du TAPLINE ou des tensions marquant d'une manière générale les transports maritimes. Il est donc probable que les prix à la consommation se maintiendront pendant une certaine période aux niveaux élevés qu'ils ont connus depuis le milieu 1970. Un retour aux très bas prix en vigueur à la fin de 1969 est à considérer comme exclu.

De même, la détente qui s'annonce dans le secteur du charbon à coke et qui ira sans doute en se renforçant dans le courant de l'an-

née laissera subsister le problème mondial à moyen et à long terme de l'approvisionnement en cette catégorie de houille. Pour les charbons à usage "vapeur" et "domestique" par contre, les hausses de prix enregistrées en 1970 ont accéléré le processus de substitution au détriment de cette forme d'énergie, et le charbon communautaire souffrira donc plus que les autres sources d'énergie du ralentissement de l'expansion générale de la consommation en 1971.

-----



## E U R O F L A S H

- P. 13 - AMEUBLEMENT - Allemagne: Association BARTELS-IBUS/MOBELWERK EMS LANDER.
- P. 13 - ASSURANCES - Pays-Bas: Une filiale de portefeuille pour AMFAS GROEP.
- P. 13 - AUTOMOBILE - Allemagne: FIAT développe sa filiale de Heilbronn. Belgique: Nouveau projet industriel de VOLKSWAGENWERK. France: GARAGE AUBER passe sous contrôle britannique. Luxembourg: Filiale de portefeuille pour VAN HOOL & FILS. Pays-Bas: NEBIM devient concessionnaire de VOLVO.
- P. 14 - BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS - Allemagne: NACAP ROHRBAU et BAGGER & BAUNTERNEHMUNG DELTA sont à capital néerlandais. Belgique: VERWATER BELGIUM est à capital néerlandais. France: Association ESSO STANDARD/CAMPENON BERNARD dans VIAFRANCE; Simplification des intérêts de READY MIXED CONCRETE. Italie: Concentration au profit d'ASSOMECCANICA. Pays-Bas: Association anglo-néerlandaise dans KWIKFORM; CINDU-KEY prend le contrôle de HERTEL HOLDING.
- P. 16 - CAOUTCHOUC - Italie: WEITH ITALIANA est créée par INDUSTRIE PIRELLI.
- P. 16 - CHIMIE - Allemagne: Association germano-américaine dans LOWI-SHERWIN-WILLIAMS; ZIEBART PROCESS s'installe à Francfort; TRU-CHEMIE passe sous le contrôle de BENCKISER; Concentration au profit d'ISAR CHEMIE. Belgique: VEXMA BELGIUM est à capital néerlandais. France: FRANCAISE DES PETROLES BP renforce ses intérêts dans CHIMIQUE DE GERLAND; Concentration au profit de CHIMIQUE DES CHARBONNAGES; Les apports de CIE INDUSTRIELLE DE NEUVILLE à LINCRUSTA. Pays-Bas: DAWSON & BARFOS devient actionnaire de CHEMISCHE FABRIEK NAARDEN.
- P. 18 - COMMERCE - France: COMMERCE ANGLO-EUROPÉEN prend 47,5 % dans COMMERCE ANGLO-EUROPÉEN FRANCE; FELIX POTIN entre pour 50 % dans PRIMISTERES; Création de SODEPEC. Italie: METROHANDEL ouvre une succursale à Milan. Luxembourg: Une filiale de portefeuille pour 3 SUISSES FRANCE.
- P. 19 - CONSEIL ET ORGANISATION - Belgique: E.I.M.-EUROPE et E.I.M.-BENELUX sont filiales d'UNIBRA. France: Les apports de STAFCO et de CECODIS à SECODIP; METRA INTERNATIONAL absorbe UNICONSULT et INTREC.
- P. 20 - CONSTRUCTION AERONAUTIQUE - Allemagne: HENSCHEL FLUGZEUGWERKE absorbe deux affiliées. France: Association SNECMA/MESSIER dans MESSIER-HISPANO.

- P. 21 - CONSTRUCTION ELECTRIQUE - Grande-Bretagne: ELEKTRA-FAURNDAU ELEKTROMASCHINENBAU s'installe à Sutton Coldfield/Warwicks.; Trois filiales à Londres pour ACCUMULATEURS FIXES & DE TRACTION. Italie: LANDIS & GYR prend le contrôle de DATACONTROL. USA: Création de C.G.R. MEDICAL CORP.
- P. 22 - CONSTRUCTION MECANIQUE - Allemagne: MITUTOYO MANUFACTURING s'installe à Düsseldorf; ESCHER WYSS prend 50 % dans JOSEPH ECK & SÖHNE; Association germano-yougoslave dans HANSAVOJ; Belgique: TWINLOCK s'installe à Anvers; J.M. VOITH devient majoritaire dans PEGARD. France: ESCHER WYSS FRANCE absorbe O. FAKLER & CIE; Concentration au profit de CHAUFFAGE & CLIMATISATION SULZER; EDBRO-FRANCE est à capital indirectement britannique; CONTINENTAL AIR CONDITIONING est filiale d'AURIEMA INTERNATIONAL GROUP; LUDWIG TAPROGGE s'installe à Paris; LE BURIN passe sous le contrôle de SANDVIKEN JERNVERKS; Projets industriels de VIESSMANN KESSELWERK; EISENWERKE REINTJES confie sa représentation à COLLINS & TOURNADRE; SOMANUT est filiale de PRECISION MECANIQUE LABINAL. Italie: CARL SCHENCK MASCHINENFABRIK s'installe à Milan. Japon: Association germano-japonaise dans ADS ANKER TOMEN DATA SYSTEMS. Pays-Bas: TEXTRON s'installe à La Haye, et BORG-WARNER à Amsterdam. Suisse: DRESSER EUROPE ouvre une succursale à Zurich; Deux filiales pour SIEMEN & HINSCH. USA: WHEEL TREUING TOOL passe sous le contrôle de DIAMANT BOART.
- P. 26 - CUIR - Autriche: GALLUS s'installe à Vienne, et SALAMANDER y développe sa filiale. Italie: INTERCUEROS ITALIANA est à capital italo-argentin.
- P. 27 - EDITION - France: NOUVELLE DES EDITIONS GP prend 13 % dans EUROPE-LOISIR-SERVICE; Fusion des mensuels "Lectures pour Tous" et "Constellation". (p. 43). Pays-Bas: THOMSON ORGANISATION s'installe à Rotterdam; KLUWER prend le contrôle de MARTINUS NIJHOFFS.
- P. 27 - ELECTRONIQUE - Allemagne: LEEDS & NORTHRUP s'installe à Krefeld; MANAGEMENT ASSISTANCE développe sa filiale de Francfort. France: Création de STE D'ETUDES DE LA MONTRE ELECTRONIQUE; Regroupement partiel METREL/TELEMECANIQUE ELECTRIQUE. Italie: NIPPON DENSHI s'installe à Milan; Simplification des intérêts de LEASCO DATA. Japon: Création de THOMSON CSF JAPAN.
- P. 29 - FINANCE - Allemagne: RHEINISCHE HYPOTHEKEN BANK passe sous le contrôle de COMMERZBANK; Concentrations au profit de LANDESGENOSSENSCHAFTSBANK HANNOVER OLDENBURG, de INVESTITIONSBANK BAYERISCHER VOLKSBANKEN et de VOLKSBANK BÖBLINGEN; BAYERISCHE STAATSBANK se défait de ses intérêts dans SÜDDEUTSCHE HOLZWIRTSCHAFTSBANK. France: LANVIN (TRADE MARK) simplifie ses structures; Les accords BANCO DI ROMA/CREDIT LYONNAIS; STE DE GARANTIE FINANCIERE est filiale de CREDIT NATIONAL; CLARK DODGE & C° ferme sa filiale de Paris. Grande-Bretagne: HAIGHTON & RUTH

s'installe à Londres; Italie: CASSA DI RISPARMIO DI ASTI devient majoritaire dans BANCA ARARIA BRUNO & C°. Luxembourg: MUNDO-INVEST est à capital néerlandais; NU. A. -CIE FINANCIERE INTERNATIONALE appartient à BANQUE LAMBERT; TRANSIT-BANK fonde TOPSEC.

- P. 31 - INDUSTRIE ALIMENTAIRE - Allemagne: INTERNATIONAL MEAT PACKERS s'installe à Hambourg; MONDA est filiale indirecte de C.P.C. INTERNATIONAL; Création de GHANA COCOA MARKETING; VOX-KAFFEE passe sous le contrôle de MELITTA; DORTMUNDER UNION BRAUEREI prend 31 % dans HANSA BRAUEREI. Canada: Les accords SODIMA/COOPERATIVE AGRICOLE DE GRANBY. France: RAVERDY & CIE passe sous le contrôle de GENERAL FOODS; CAISSE NATIONALE DE CREDIT AGRICOLE prend 5 % dans POMONA; Trois nouvelles filiales pour G.S. NORD; SOGEQUA prend 10 % dans DISTILLERIES REUNIES; GEL AU LARGE appartient à SUEZ. Grande-Bretagne: HERMANN JUNG ouvre une succursale à Saltford-Bristol. Pays-Bas: Association germano-néerlandaise dans HAAS KÜHNE.
- P. 34 - INDUSTRIE NUCLEAIRE - France: Constitution définitive de COMURHEX.
- P. 34 - METALLURGIE - Allemagne: FORGES DE VALENCIENNES s'installe à Langenberg; HOESCH absorbe quatre filiales. Espagne: METALLGESELLSCHAFT prend 40 % dans ANDALUZA DE PIRITAS. France: Association franco-néerlandaise dans MACOMINE; Concentration au profit de FINANCIERE DE ROBINETTERIE; MARINE FIRMINY prend 23 % dans ACIERIES DE CHAMPAGNOLE. Italie: JACOB PRODOTTI METALLI est à capital allemand.
- P. 36 - PAPIER - Allemagne: Association germano-suisse dans STEINBEIS & C°. Pays-Bas: UNICARD NEDERLAND est filiale de BUSINESS SUPPLY; U.S. PLYWOOD CHAMPION PAPERS fusionne trois filiales au profit de SCALDIA-PAPIER.
- P. 37 - PHARMACIE - Pays-Bas: Expansion de TEN DOESCHATE.
- P. 37 - PLASTIQUES - France: REMACK est à capital suisse. Italie: TELAMIN est filiale de A. SCHMID MASCHINENBAU. Japon: Une licence MONTEDISON pour DAINIPPON INK & CHEMICAL. Pays-Bas: POLYMER prend le contrôle de PLASTIKOS VAN BOOREN.
- P. 38 - PUBLICITE - France: Les accords CAPRY/PACAM; DIE WERBE réorganise sa filiale de Paris; Rapprochement EFFIVENTE PUBLICITE/SERVICE & PUBLICITE.
- P. 38 - TEXTILES - Belgique: STE DE DISTRIBUTION HONNART-BAISSAS est à capital français; Association belgo-turque dans CHEMITEX. France: CORSETS SILHOUETTE prend le contrôle de SILHOUETTE GAINES & GORGE; Expansion de SEINE & LYS. Italie: Création d'INDUSTRIA TESSILE GIOVANNI BASSETTI. Pays-Bas: J.C. BIEDER LACK & C° prend 50 % dans PAARDEHAARWEVERIJ A.C. TER KUILE; WALKER INDUSTRIES passe sous le contrôle de HUNTER DOUGLAS.

- P. 40 - TOURISME - Allemagne: EUROPACAR TOURS ouvre une succursale à Kiel; ANADOLU REISE-AGENTUR est d'origine turque. Pays-Bas: Constitution définitive de N.V.R. -NECKERMANN VliegREIZEN.
- P. 40 - TRANSPORTS - Autriche: SCHENKER & C° développe sa filiale de Vienne. Belgique: ANC. ETS. NEUERBURG ferme sa succursale de Charleroi. France: WORMS devient majoritaire dans FRANCAISE DE TRANSPORTS PETROLIERS. Italie: AGENCE MARITIME INTERNATIONALE s'installe à Milan; UNITED STATES LINES accorde son agence générale à GENERALE TRASPORTI.
- P. 41 - VERRE - Autriche: Constitution définitive d'EUROVER FLACHGLASBERATUNGS.
- P. 42 - DIVERS - Belgique: APEC-BELGIUM (vente de stylos, crayons, etc...) est à capital français. France: Association GAVEAU-ERARD/WILHELM SCHIMMEL PIANOFABRIK dans LES GRANDES MARQUES REUNIES (vente de pianos); A. LAMARD (optique médicale) passe sous le contrôle de BARNES-HIND PHARMACEUTICALS; Création de FIESSLER FRANCE (bijouterie-horlogerie) à capital allemand; PARISIENNE DE SERVICE est filiale de BANQUE PRIVEE; HAUTE JOAILLERIE INTERNATIONALE est à capital libanais. Grande-Bretagne: Une filiale pour CINEMA INTERNATIONAL CORP. N.V. Italie: KYMCA (brevets) ouvre une succursale à Milan. Portugal: HUTCHENREUTHER prend 50 % dans SOC. DE PORCELANAS et conclut un accord avec FABRICA DE PORCELANAS DA VISTA ALEGRE.
-

AMEUBLEMENT

(595/13) Un accord de coopération industrielle conclu en République Fédérale entre les entreprises de matériaux en bois pour la construction et l'industrie du meuble BARTELS-IBUS GmbH de Langenberg/Westf. (cf. n° 592 p.20) et MOBELWERK EMSLANDER KG (Ludshut) porte sur l'édification à Altdorf b. Landshut d'une usine de meubles qui sera exploitée par une filiale commune, après avoir réclamé un investissement de DM. 8 millions.

BARTELS-IBUS (capital de DM. 12 millions), que contrôle la firme suisse ERNST GÖHNER AG (Zurich), résulte de la récente concentration des sociétés BARTELS-WERKE GmbH de Langenberg (firme absorbante) et IBUS WERKE GmbH (Lüneburg).

ASSURANCES

(595/13) Les intérêts à Rotterdam du groupe d'assurances et réassurances AMFAS GROEP N.V. (cf. n° 593 p.19) se sont enrichis d'une filiale de portefeuille, AMFAS BEHEER MIJ. N.V. (capital initial de Fl. 50.000), dirigée par MM. J. van den Brink, T.G. Visser, L.L. Collignon et J. Spoel et contrôlée par les filiales de Rotterdam N.V. ROTTERDAMSE VERZEKERING-SOCIETEITEN-R.V.S. (majoritaire) et N.V. BELEGGINGSMIJ. VEWIJKO.

AUTOMOBILE

(595/13) Le groupe de La Haye NEBIM-NED. BEDRIJFSAUTO IMPORTMIJ. N.V. - qui détient depuis 1966 le contrôle de la firme AUTO IMPORT v/h MARTEN ROSIER N.V. (La Haye) - a repris la concession à Rotterdam du groupe suédois d'automobile et mécanique VOLVO A/B de Göteborg (cf. N° 583 p. 26), assurée jusqu'ici par la firme W.H BREE & ZN. (Schiedam).

(595/13) Le constructeur belge de carrosserie d'autocars et de véhicules industriels VAN HOOL & FILS Sprl de Koningshooikt/Anvers (cf. N° 574 p. 15) a constitué à Luxembourg la société financière et de portefeuille VAN HOOL INTERNATIONAL SA (capital de F. Lux. 10 millions), dirigée par M. Herman-Joseph Van Hool.

(595/13) Concessionnaire - après en avoir été l'importateur (cf. n° 586 p.19) - à Lyon des véhicules du groupe de Londres B. L. M. C. - BRITISH LEYLAND MOTOR CORP. LTD (cf. n° 594 p.13), la compagnie KENNINGS SA - filiale de la compagnie britannique KENNING MOTOR GROUP LTD (Clay Cross/Derby) - s'est assurée le contrôle absolu à Nice/Alpes Maritimes de l'entreprise GARAGE AUBER SA.

(595/14) Le groupe VOLKSWAGENWERK AG de Wolfsburg (cf. N° 590 p. 17) négocie l'installation en Belgique d'une usine de montage qui réclamera un investissement de plus de FB 10 milliards. Cette opération est indépendante de l'extension (FB 800 millions) de l'usine de Forest des ANC. ETS. D'IETEREN FRERES SA (cf. N° 549 p. 19), décidée lors de la conclusion d'un nouvel accord de coopération (cf. N° 590 p. 16) entre celle-ci et le groupe allemand.

Ce dernier a produit en 1970 plus de 2,21 millions de véhicules et réalisé un chiffre d'affaires de DM 15,6 milliards, dont près de 69 % à l'étranger.

(595/14) Le groupe FIAT SpA de Turin (cf. N° 593 p. 19) a porté à DM 40 millions le capital de sa filiale de Heilbronn DEUTSCHE FIAT AG pour en permettre l'expansion et notamment l'extension du réseau de ses succursales (actuellement Hambourg, Francfort, Bonn, Berlin et Hanovre). En 1970, cette filiale a vendu plus de 150.000 véhicules représentant un chiffre d'affaires de DM 900 millions.

BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS
----------------------------

(595/14) Filiale commune à La Haye et Sappemeer de la société DIRK VERSTOEP NEDERLAND N.V. (La Haye) et du HOLLANDSCHE BETON GROEP-H.B.G. (Rijswijk), l'entreprise de fabrication et pose de canalisations en béton et aciers NACAP N.V. (cf. N° 515 p. 19) a installé à Brême une filiale industrielle, NACAP ROHRBAU GmbH (capital de DM 100.000), dirigée par MM. C. Verstoep (Leiden) et C. Van Wingerden (Haren).

(595/14) Une association 55/45 nouée entre la compagnie de génie civil ENTREPRISE CAMPENON BERNARD SA de Paris (cf. N° 587 p. 21) et la filiale ESSO STANDARD SAF (Courbevoie/Hts-de-Seine) du groupe de New York STANDARD OIL C° OF NEW JERSEY (cf. N° 593 p. 36) s'est matérialisée par la création à Paris de la société VIAFRANCE SA (capital initial de F. 100.000) : présidée par M. Michel Cambournac, celle-ci a pour objet la construction de voies et de chaussées ainsi que l'application et l'épandage de bitumes.

(595/14) Affiliée à Breda depuis fin 1968 du groupe de génie civil INTERNATIONAL BOUW CIE v/h FA. VAN HEESEWIJK (I.B.C.) N.V. (Best), l'entreprise de construction immobilière N.V. AANNEMINGSBEDRIJF C. VERWATER (cf. N° 509 p. 22) s'est donnée une filiale à Etterbeek-Bruxelles, AANNEMINGSBEFRIJF VERWATER BELGIUM N.V. (capital de FB 0,3 million), dirigée par M. Adrianus Verwater.

(595/15) Une association 75/25 entre les entreprises britanniques KWIKFORM LTD, filiale du groupe de Birmingham BRYANT HOLDINGS Ltd (cf. N° 94 p. 16), et EDINBURGH INDUSTRIAL FINANCE Ltd, filiale du groupe INDUSTRIAL COMMERCIAL FINANCE CORP. Ltd d'Edinburgh (cf. N° 219 p. 21), a donné naissance à Amsterdam à la firme d'échafaudages et coffrages métalliques pour l'industrie du bâtiment KWIKFORM N.V. (capital de Fl. 0,5 million), dirigée par MM. F.M. Russon et A.P. Green.

(595/15) Procédant à une rationalisation de ses intérêts en France, le groupe britannique de matériaux de construction (notamment béton précontraint) READY MIXED CONCRETE Ltd de Feltham/Midd. (cf. N° 582 p. 22) a fusionné ses filiales BETON FRANCE SA de Lyon (cf. n° 271 p. 19), SUD BETON SA (La Valette-du-Var/Var) et BETON PREMIX SA (Bonneuil/Val-de-Marne) au profit de la troisième qui, en rémunération d'actifs bruts estimés globalement à F. 26,4 millions, a porté son capital à F. 12,3 millions.

(595/15) Des intérêts néerlandais portés par M. Lendert Verstoep (Gouda) ont été à l'origine à Brême de la firme de dragage, travaux hydrauliques, portuaires et de génie civil BAGGER & BAUNTERNEHMUNG DELTA GmbH (capital de DM 100.000).

(595/15) Une concentration a été réalisée entre les entreprises italiennes de bâtiments préfabriqués STRUTTURA EDILI PREFABBRICATE Srl et ASSOMECCANICA Srl (Cesano Boscone/Milano) au profit de la seconde. Animée par M. Giancarlo Pozzoli et transformée en société par action (SpA), celle-ci a porté son capital à Li. 200 millions.

(595/15) Le groupe chimique de La Haye CINDU-KEY & KRAMER N.V. (cf. N° 593 p. 19) s'est assuré le contrôle à Amsterdam de l'entreprise de matériaux d'isolation HERTEL HOLDING N.V. (cf. N° 474 p. 16).

Celle-ci, dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à Fl. 24 millions, contrôle notamment à Kampen la firme de matériaux d'étanchéité HERTEL INDUSTRIE N.V. (anc. EUROPEESE SYNTHETISCHE RUBBERPRODUCTEN INDUSTRIE-ESRI N.V.) ainsi que les entreprises KOLFF & C° (Rotterdam) et ISOPOL N.V. (Bosssum). A l'étranger, elle a des affiliées à Anvers, Hambourg et Londres.

CAOUTCHOUC

(595/16) Le groupe caoutchoutier de Milan INDUSTRIE PIRELLI SpA a formé à Milan la société WEITH ITALIANA SpA (capital autorisé de Li. 100 millions), chargée, sous la présidence de M. Gianpiero Zanni, de la représentation de la filiale allemande de pneumatiques VEITH-PIRELLI AG de Sanbach/Odenwald (cf. N° 556 p. 19).

La mise en commun à l'échelle mondiale des intérêts de PIRELLI et de DUNLOP étant devenue effective en janvier 1971, la société allemande est aujourd'hui contrôlée à 51 % par PIRELLI SpA - compagnie-mère à 51 % d'INDUSTRIE PIRELLI aux côtés de DUNLOP HOLDINGS Ltd de Londres (anc. DUNLOP C° Ltd) pour 49 % (cf. N° 591 p. 20), devenue actionnaire de VEITH-PIRELLI.

CHIMIE

(595/16) Le groupe de Cleveland/Ohio THE SHERWIN-WILLIAMS C° (cf. N° 564 p. 19) a renforcé ses intérêts en République Fédérale (cf. N° 503 p. 19) en s'associant à la firme CHEMISCHE WERKE LOWI GmbH (Waldkraiburg), membre du groupe WASAG-CHEMIE GmbH (cf. notamment N° 569 p. 44), pour créer l'entreprise LOWI-SHEWIN-WILLIAMS GmbH (capital de DM 8 millions), qui fabriquera des produits anti-oxydants "Parakresol".

(595/16) Disposant de plusieurs agents commerciaux à l'étranger, notamment à Paris (S. M. A. C.) et Anvers (A. T. A. B.), la firme néerlandaise de mastics, goudrons et émulsions pour l'étanchéité des sols VEXMA N. V. (Mook) a installé une filiale commerciale à Etterbeek-Bruxelles, VEXMA BELGIUM N. V. (capital de FB 0,5 million), dirigée par M. Frans C. J. Verhallen.

(595/16) Les négociations menées récemment (cf. N° 589 p. 23) entre les groupes de Londres DAWSON & BARFOS Ltd et de Woormerveer N. V. CHEMISCHE FABRIEK NAARDEN ont abouti à la cession par le premier de sa filiale sud-africaine d'essences synthétiques pour jus de fruits BARNETT & FOSTER (SA) PTY Ltd (Wellingborough) au second, où il détiendra en contrepartie une participation minoritaire.

Le partenaire néerlandais a par ailleurs constitué la société NAARDEN SOUTH-EAST ASIA C° N. V. (Naarden) au capital autorisé de Fl. 0,5 million (libéré de 20 %), chargée de la gestion de ses intérêts commerciaux et industriels à Manille.

(595/17) La firme de produits anticorrosion et antirouille ZIEBART PROCESS CORP. (Détroit/Mich.) s'est donnée à Francfort une filiale commerciale, ZIEBART ROSTCHUTZ GmbH (capital de DM 20.000), dirigée par MM. Roger F. Waindle et E. J. Hartmann.

(595/17) La filiale (70 %) de Courbevoie/Hts-de-Seine STE FRANCAISE DES PETROLES BP SA du groupe de Londres THE BRITISH PETROLEUM C° Ltd (cf. N° 589 p. 49) a renforcé par des liens financiers la coopération commerciale (vente de bitumes notamment) qu'il entretient de longue date avec la STE CHIMIQUE DE GERLAND SA de Lyon/Rhône (cf. N° 575 p. 33).

Elle a en effet repris au groupe UGINE KUHLMANN SA (Paris) sa participation de 17 % dans cette affaire, qui réalise un chiffre d'affaires annuel de F. 215 millions, et où la BANQUE DE L'UNION EUROPEENNE SA (groupe SCHNEIDER SA - cf. N° 587 p. 33) s'est également assurée un intérêt minoritaire.

(595/17) Le groupe de Ludwigshafen JOH. A. BENCKISER GmbH CHEMISCHE FABRIK (cf. N° 397 p. 21) a étoffé ses intérêts en prenant à Oberursel/Taunus le contrôle de la firme de produits anticorrosion TRU-CHEMIE KG. Animée par M. Herbert Kreibich, celle-ci, dont le chiffre d'affaires annuel atteint DM 7 millions, a été transformée en TRU-CHEMIE GmbH.

BENCKISER (ventes annuelles de DM 250 millions) possède un important réseau de filiales et affiliées chimiques à l'étranger, notamment BENCKISER NEDERLAND N.V. à Heerhugowaard (anc. N.V. CALGON NEDERLAND), BENCKISER-FRANCE Sarl (Fontainebleau), BENCKISER-G.H.M. TARTRACHIMIE Sarl (Marseille), BENCKISER ITALIA DR. A. REIMANN & C° Sas (Bolzano/Milano), BENCKISER SA (Molenbeek-St-Jean/Bruxelles), etc ...

(595/17) Procédant à une simplification de ses structures le groupe public CHARBONNAGES DE FRANCE-CdF SA de Paris (cf. N° 587 p. 20) a fait absorber la compagnie CdF CHIMIE SA par la STE CHIMIQUE DES CHARBONNAGES-SCC SA de Paris (cf. N° 587 p. 22).

La société absorbée avait été créée en 1966 pour regrouper les services commerciaux dans les domaines chimiques et plastiques des filiales HOUILLERES DU BASSIN DU NORD & DU PAS-DE-CALAIS SA de Douai/Nord (cf. N° 568 p. 25), HOUILLERES DU BASSIN DE LORRAINE SA de Merlebach/Moselle (cf. N° 496 p. 22), HOUILLERES DU BASSIN DU CENTRE & DU MIDI SA (La Mure/Isère), H.G.D. - HUILES, GOUDRONS & DERIVES SA (Paris) et FINALENS-STE INDUSTRIELLE & FINANCIERE DE LENS SA de Lille (cf. N° 564 p. 21).

(595/18) Le groupe chimico-pharmaceutique de Berlin et Bergkamen SCHERING AG (cf. N° 589 p. 49) va simplifier ses intérêts en matière de colles, produits adhésifs, etc ... en fusionnant deux filiales spécialisées, ISAR CHEMIE GmbH (Munich) et RAKOLL-WERKE, PESCHKEN & STEWNER GmbH & C° KG de Nienburg (cf. N° 540 p. 37) au profit de la première.

Transformée en ISAR-RAKOLL CHEMIE GmbH, celle-ci, qui portera son capital à DM 12 millions, dispose de filiales en Belgique et en Autriche et détient une participation aux Pays-Bas dans la firme N.V. HAMEBO (Amerongen).

(595/18) Spécialisée dans les fûts en carton (marque "néo-fut") et tissus enduits, l'entreprise française CIE INDUSTRIELLE DE NEUVILLE SA (Neuville-sur-Saône/Rhône) a fait apport de cette seconde activité à la société LIN-CRUSTA SA (Paris). Engagée dans la fabrication de tissus plastiques, simili-cuir, loreïd, cartons fibroïnes, cartons spéciaux, cartonnages, revêtements muraux "Lin-crusta-Walton", celle-ci a porté en conséquence son capital à F. 8,62 millions.

COMMERCE
----------

(595/18) Le groupe de vente par correspondance de laines, linge de maison, articles de confection, d'ameublement, etc. . 3 SUISSSES FRANCE SA de Croix/Nord (cf. N° 551 p. 41) a installé à Luxembourg, sous la présidence de M. Marcel Delcourt, une filiale de portefeuille, TROIS SUISSSES INTERNATIONAL SA (capital de F. Lux. 270 millions), chargée de regrouper ses intérêts en Belgique, Pays-Bas, Italie, République Fédérale et Autriche (cf. N° 544 p. 22), pays où il réalise 30 % environ de son chiffre d'affaires consolidé.

(595/18) Le groupe succursaliste français PRIMISTERES SA (La Courneuve/Seine-St-Denis), qui a récemment (cf. N° 590 p. 25) reçu de son homologue FELIX POTIN SA (Paris) ses filiales de Pantin/Seine-St-Denis SOFAL-CERCLE BLEU SA (251 magasins et supermarchés), SOVIN SA (négoce de vins) et CENCAR-CENTRALE COMMERCIALE D'ACHATS & DE REPARTITION SA, a absorbé celles-ci et, en rémunération d'actifs évalués respectivement à F. 83,6 millions, 15,1 millions et 40,6 millions, a porté à F. 17 millions son capital, désormais détenu pour 50 % environ par FELIX POTIN.

Par ailleurs, PRIMISTERES a négocié l'absorption de ses propres filiales de La Courneuve STE PRIMIX SA (deux supérettes à Villejuif/Val-de-Marne et Paris et deux supermarchés à Melun et Paris) et STE SEAUPUR SA (gestion de deux laveries à Chilly-Mazarin/Seine-et-Marne et Alfortville/Val-de-Marne).

(595/19) A capital britannique, la firme d'import-export de Luxembourg COMMERCE ANGLO-EUROPEEN Sarl (cf. N° 534 p. 22) a repris à M. Michel Montagne une participation de 47,5 % dans la firme de Neuilly/Hts-de-Seine COMMERCE ANGLO-EUROPEEN FRANCE Sarl (capital de F. 20.000) - née en 1969 d'une association paritaire entre MM. Michel Montagne et Andrzej Szklarzyk.

L'entreprise de Luxembourg est présente aux Pays-Bas avec une filiale à Rotterdam, INTERNATIONAL SECRETARIES N.V. (personnel intérimaire et conseil d'entreprise).

(595/19) Animée à Zurich par M. Kurt Brunschwiller, la firme d'import-export METROHANDEL AG a ouvert à Milan une succursale placée sous la gérance de M. Viktor Hajon.

(595/19) Animateur de la firme française d'importations de jouets japonais JOJA SA (Troyes/Aube) et important actionnaire de l'entreprise de bonneterie VITOS-ETS VITOUX SA de Troyes (cf. N° 542 p. 40), M. Michel Poron est le fondateur-gérant de la société SODEPEC Sarl (capital de F. 20.000), récemment créée à Sceaux/Hts-de-Seine pour promouvoir les échanges entre la France et les pays de l'Europe de l'Est.

CONSEIL & ORGANISATION
------------------------

(595/19) Les sociétés françaises d'analyses, études de marchés et statistiques STAFCO-STATISTIQUES FRANÇAISES DE CONSOMMATION SA (Marly-le-Roi/Yvelines), membre de l'ATTWOOD GROUP OF COS Ltd de Londres (cf. N° 564 p. 22) , et CECODIS-CENTRE D'ETUDES DE LA CONSOMMATION & DE LA DISTRIBUTION SA (Paris), affiliée notamment pour 17 % au groupe cosmétique L'OREAL SA de Paris (cf. N° 590 p. 46), ont fait apport de leurs Départements "Panel de consommateurs" à la firme de Chambourcy/Yvelines SECODIP SA-STE D'ETUDES DE LA CONSOMMATION DISTRIBUTION & PUBLICITE, qu'ils ont fondée début 1970 (cf. N° 537 p. 18) en association avec l'IFEA SA-INSTITUT FRANCAIS D'ETUDE DES PRODUITS ALIMENTAIRES (Courbevoie/Hts-de-Seine), membre du groupe suisse NESTLE ALIMENTANA SA (cf. N° 591 p. 41).

SECODIP, qui a porté en conséquence son capital à F. 1 million, dispose désormais d'un panel de consommateurs de 4.500 ménages, d'un panel de distributeurs de 3.500 points de vente et d'un jury de consommateurs de 6.000 ménages. En matière de piges publicitaires, elle couvre l'ensemble des supports presse, radio et télévision.

(595/20) Le groupe brassicole UNIBRA SA de Bruxelles (cf. n° 533 p.32) a fondé à Bruxelles deux sociétés d'enseignement de méthodes de gestion d'entreprises : EUROPEAN INSTITUTE OF MANAGEMENT-E.I.M. EUROPE SA (capital de FB. 1,5 million), que préside M. Jean-Pierre Van Pée, et EUROPEAN INSTITUTE OF MANAGEMENT-E.I.M. BENELUX SA (FB. 0,75 million), que préside M. Ernest Martin.

Celles-ci ont une société soeur à Milan, EUROPEAN INSTITUTE OF MANAGEMENT-E.I.M. ITALIA SpA (capital de Li. 1 million), créée en mars 1970 sous la présidence de M. G. Cantono di Ceva (Bruxelles).

(595/20) Le groupe d'études, conseil et software METRA INTERNATIONAL SA de Paris (cf. n° 581 p.26), qu'anime M. Marcel Loichot, a négocié l'absorption des compagnies de Paris UNICONSULT SA (cf. n° 576 p.23) et INTREC-STE D'INVESTISSEMENTS DANS LA RECHERCHE SA et en a rémunéré les actifs évalués, bruts, à respectivement F. 53,2 millions et F. 9,3 millions, en élevant son capital à F. 166,5 millions.

Spécialisée dans le conseil en gestion d'entreprise, UNICONSULT avait pour actionnaire majoritaire M. Marcel Loichot. INTREC était pour sa part filiale à 73,8 % du groupe RHONE-POULENC SA (cf. n° 592 p.47), qui, à l'occasion de cette opération, a consolidé ses intérêts dans METRA.

## CONSTRUCTION AERONAUTIQUE

(595/20) Les compagnies de Paris SNECMA-STE NATIONALE D'ETUDES & DE CONSTRUCTION DE MOTEURS D'AVIONS SA (cf. n° 535 p.21) et MESSIER SA (cf. n° 595 p.29) ont négocié la mise en commun de leurs activités en matière de trains d'atterrissage, roues et freins hydrauliques ainsi que dans le domaine aérospatial au sein d'une filiale 34/66, MESSIER-HISPANO SA, à laquelle la première fera apport d'une participation de 49 % dans sa filiale absolue de trains d'atterrissage AUTOMOBILES ETTORE BUGATTI SA de Bois-Colombes/Hts-de-Seine (cf. n° 466 p.25). Les deux partenaires sont également convenus d'harmoniser leurs politiques d'investissement, de recherches et commerciales au sein d'un groupement d'intérêt économique.

Entreprise familiale, MESSIER a réalisé en 1969 avec 2.600 personnes dans ses usines de Bidos, Izeste, Arudy/Basses Pyrénées, Bordeaux-Mérignac et Montrouge/Hts-de-Seine, un chiffre d'affaires de F. 185 millions. Entreprise publique pour 80,03% et affiliée pour 10,06 % au groupe UNITED AIRCRAFT CORP. d'East Hartford/Conn. (cf. n° 547 p.21) ainsi que 9,88 % à la compagnie ALSPI-STE ALSACIENNE DE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES SA de Paris (cf. n° 580 p.40), la SNECMA a réalisé en 1969 dans le domaine concerné par cet accord un chiffre d'affaires de F. 150 millions.

(595/21) Filiale paritaire des groupes RHEINSTAHL-HENSCHEL AG (Kassel) et V.F.W.-VEREINIGTE FLUGTECHNISCHE WERKE GmbH (Brême), la compagnie aéronautique de Kassel HENSCHEL FLUGZEUGWERKE AG (cf. n° 495 p.24) a rationalisé ses intérêts en absorbant ses affiliées FLUWA FLUGSCHULE & WERFTBETRIEB GmbH (Kassel) et DEUTSCHER HELICOPTER-DIENST GmbH (Kretz).

CONSTRUCTION ELECTRIQUE
-------------------------

(595/21) Le groupe suisse d'appareillage électrique LANDIS & GYR AG (cf. n° 566 p.20) s'est assuré le contrôle à Milan - à travers sa filiale L.G. INTERNATIONAL AG (Zug) - de la firme DATACONTROL SpA-SOC. INDUSTRIALE PER AUTOMAZIONE, spécialisée dans les installations électroniques et électriques de contrôle pour centrales électriques, relais électroniques de sûreté, etc ...

Ce groupe est présent de longue date dans le pays avec une filiale industrielle (compteurs et matériels de contrôle et régulation électrique), LANDIS & GYR ITALIANA SpA (Salerno San Leonardo).

(595/21) Filiale du groupe C.G.E.-CIE GENERALE D'ELECTRICITE SA - directement pour 65,2 % et à travers la STE FULMEN SA de Clichy/Hts-de-Seine (cf. N° 529 p. 19) pour 10 % - l'entreprise française de piles, batteries et accumulateurs SAFT-STE DES ACCUMULATEURS FIXES & DE TRACTION SA (Romainville/Seine-St-Denis) s'est donnée trois filiales commerciales à Londres : CADMIUM NICKEL BATTERIES LTD (capital de £ 100) pour ses accumulateurs à éléments au cadmium-nickel (marque "Voltabloc"), SOGEA BATTERIES LTD (générateurs électrochimiques à l'argent) et SAFT-LECLANCHE BATTERIES LTD (piles sèches à usage domestique).

Récemment (cf. n° 515 p.23), la SAFT a pris pied en République Fédérale en installant une filiale commerciale à Francfort, LECLANCHE BATTERIE GmbH (capital de DM. 100.000). Elle dispose en outre d'une affiliée à New York, SAFT CORP. OF AMERICA.

(595/21) Animée par M. Werner Bauer (Göppingen), la firme allemande de machines électriques ELEKTRA-FAURNDAU ELEKTROMASCHINENBAU GmbH (Faurndau/Württ.) a pris pied au Royaume-Uni avec la création à Sutton Coldfield/Warwicks. d'une filiale industrielle et commerciale, ELEKTRA-FAURNDAU (GREAT BRITAIN) LTD (capital de £ 10.000), dirigée par MM. Harvey Kirk et W. Bauer.

(595/22) Décidée récemment (cf. n° 587 p.30), la reprise par la C.G.R.-CIE GENERALE DE RADIOLOGIE SA d'Issy-les-Moulineaux/Hts-de-Seine (groupe CIE FRANCAISE THOMSON HOUSTON HOTCHKISS-BRANDT SA - cf. n° 593 p.23) de la Division médicale du groupe américain WESTINGHOUSE ELECTRIC C° de New York (cf. n° 589 p.26) va devenir effective : celui-ci a fait apport de cette Division à une affaire constituée à cet effet à New York, C.G.R. MEDICAL CORP. dont il rétrocèdera le contrôle à la compagnie française.

Celle-ci recevra en outre : 1) de WESTINGHOUSE sa filiale canadienne WESTINGHOUSE MEDICAL EQUIPMENT LTD; 2) de THOMSON-BRANDT la participation de 13 % qui lui manque pour détenir le contrôle absolu de l'entreprise d'appareils électriques à usage médical CHENAILLE SA de Saint-Cloud/Hts-de-Seine (cf. n° 450 p.23). En rémunération de ces apports, elle portera son capital à F. 45,5 millions. Une augmentation ultérieure à F. 55 millions environ, permettra à THOMSON d'y consolider sa majorité à 42 % environ, la part de WESTINGHOUSE étant alors de l'ordre de 33 %.

CONSTRUCTION MECANIQUE
------------------------

(595/22) Le groupe de machines de bureau de Berlin ANKER WERKE AG (cf. n° 586 p.27) a renforcé ses intérêts commerciaux à l'étranger en s'associant 51/49 avec le groupe d'Osaka TOYO MENKA KAISHA LTD (cf. n° 497 p.24) au sein de l'entreprise ADS ANKER TOMEN DATA SYSTEMS K.K. (capital de ¥ 90 millions), chargée de la distribution au Japon de ses caisses enregistreuses.

(595/22) Spécialiste en Grande-Bretagne de machines enregistreuses portatives, matériels de classement, périphériques pour ordinateurs, etc..., le groupe TWINLOCK LTD de Beckenham/Kent (cf. n° 495 p.27) a confié à sa filiale d'Amsterdam TWINLOCK NEDERLAND N.V. (cf. n° 315 p.26) la gestion de ses intérêts commerciaux en Belgique. Celle-ci a en conséquence formé à Merksem/Anvers la société TWINLOCK BELGIUM N.V. (capital de FB. 250.000), où le groupe britannique a un intérêt symbolique (à travers sa filiale TWINLOCK INTERNATIONAL LTD de Beckenham) aux côtés de l'affiliée H. STADTMANN N.V. d'Amsterdam (cf. n° 454 p.23).

(595/22) Membre aux Pays-Bas du groupe britannique EDBRO (HOLDINGS) LTD (anc. BROMILOW & EDWARDS LTD), la firme d'appareillages hydrauliques de levage EDBRO EUROPA N.V. (Zoetermeer) sera désormais représentée par une filiale à Paris, EDBRO-FRANCE SA (capital de F. 100.000), dirigée par M. Frans Zwanenburg.

(595/23) Les négociations menées en Belgique (cf. n° 579 p.26) par le groupe mécanique allemand J.M. VOITH GmbH (Heidenheim/Benz) en vue de la prise du contrôle de la firme de machines-outils et convertisseurs hydrauliques SA PEGARD (Andenne/Namur) ayant abouti, la situation financière de celle-ci a été assainie, puis son capital porté à FB. 82,2 millions, souscrit par la filiale VOITH-GETREIBE KG du groupe ainsi que diverses affiliées.

(595/23) Affiliée pour près de 50 % au groupe suisse GEBR. SULZER AG de Winterthur (cf. n° 585 p.27), la compagnie mécanique de Zurich ESCHER WYSS AG a étoffé ses intérêts en République Fédérale - une filiale industrielle sous son nom à Ravensburg (cf. n° 550 p.28) spécialisée dans les turbines, pompes, compresseurs, chaudières, etc... - en prenant à Düsseldorf-Heerdts une participation de 50 % dans la firme JOSEPH ECK & SÖHNE. Contrôlée jusqu'ici par la famille Hilger, celle-ci, spécialisée dans les machines papetières et cellulósiques, réalise un chiffre d'affaires annuel supérieur à DM. 20 millions avec 350 employés.

Par ailleurs, la compagnie de Zurich a fait absorber par sa filiale ESCHER WYSS FRANCE SA (Paris) l'entreprise de traitements des surfaces, régénération des gaz et liquides, etc.. O. FAKLER & CIE Sarl (Montreuil-sous-Bois/Seine-St-Denis), ce qui a entraîné l'élévation de son capital à F. 1,55 million. De son côté, le groupe de Winterthur a également rationalisé ses intérêts directs en France au profit de sa filiale STE CHAUFFAGE & CLIMATISATION SULZER SA (Courbevoie/Hts-de-Seine), qui a porté son capital à F. 5,6 millions pour avoir absorbé sa filiale STE IMMOBILIERE REPUBLIQUE FERRY SA (Paris).

(595/23) Le groupe d'import-export et représentation de matériels industriels AURIEMA INTERNATIONAL GROUP INC. de New York (cf. n° 591 p.25) a installé auprès de sa filiale AURIEMA FRANCE Sarl (Le Perreux/Val-de-Marne) une affaire de négoce d'équipements et appareils de chauffage, climatisation et traitement de l'air ou de l'eau, CONTINENTAL AIR CONDITIONING-CAC Sarl (capital de F. 20.000), que gère M. Jean Paloque.

(595/23) La filiale DRESSER EUROPE SA de St-Josse-tende-Noode/Bruxelles (cf. n° 560 p.29) du groupe mécanique américain DRESSER INDUSTRIES INC. (Dallas/Texas) a ouvert une succursale à Zurich, sous la direction de M. Johann Krähenbühl.

(595/23) Le groupe suédois de transformation de grosse métallurgie SANDVIKEN JERNVERKS A/B de Sandviken (cf. n° 580 p.39) a renforcé ses intérêts en France - une filiale à Levallois-Perret et Breteuil-sur-Noye/Oise, SANDVIK FRANCE SA - en reprenant à la firme L.T. FREDMAN SA (Paris), qu'anime M. Gunnar Fjellstrom (cf. n° 331 p.27), le contrôle de l'entreprise d'outils pour marteaux pneumatiques LE BURIN Sarl de Bobigny/Seine-St-Denis (cf. n° 340 p.26).

(595/24) Spécialiste en République Fédérale de pompes centrifuges "Sihi" pour industries pétrolière et pétrochimique notamment, la compagnie SIEMEN & HINSCH GmbH d'Itzehoe (cf. n° 592 p.29) s'est donnée deux filiales à Zug/Suisse : SIHI-HOLDING GmbH (capital de FS. 50.000), dirigée par MM. W. Grelek et B. Pfluger, et SIHI GmbH (FS. 200.000), présidée par le Dr. Bert Pfluger.

(595/24) Le conglomérat (à prédominance mécanique) de Chicago BORG-WARNER CORP. (cf. n° 576 p.26) s'apprête à rationaliser ses intérêts aux Pays-Bas autour d'une nouvelle filiale à Amsterdam, BORG-WARNER N.V., qui regroupera trois affaires transformées en Divisions autonomes : MARBON EUROPE N.V. d'Amsterdam (engineering chimique - cf. n° 510 p.31), BYRON JACKSON N.V. d'Etten-Leur (outillages de forage - cf. n° 411 p.24) et B.J. SERVICE N.V. de La Haye (cf. n° 430 p.21).

BORG-WARNER a récemment nommé M. Wilfried E.L. Place comme directeur pour l'Europe de la nouvelle succursale à Bruxelles de sa filiale BORG-WARNER INTERNATIONAL CORP. (Wilmington/Del.), dont la compétence couvre également l'Afrique et le Moyen Orient.

(595/24) Spécialiste à Darmstadt de machines d'équilibrage électrodynamique, appareils de contrôle de matériaux, moteurs, etc..., la société CARL SCHENCK MASCHINENFABRIK GmbH (cf. n° 585 p.27) a installé à Milan une filiale commerciale et d'assistance technique, SCHENCK-IMPIANTI INDUSTRIALI SpA (capital autorisé de Li. 20 millions). Dirigée par MM. M. Karcher, H. Albers et H. Hille, la nouvelle affaire est directement contrôlée par les filiales suisses SCHENCK MASCHINEN AG (majoritaire) et TREBEL AG (Glarus).

(595/24) Le groupe d'outillages de précision TEXTRON INC. de Providence/R.I. (cf. n° 519 p.21) a renforcé ses intérêts chez les Six en formant à La Haye une filiale commerciale et industrielle, TEXTRON ATLANTIC N.V. (capital de Fl. 100.000), dirigée par MM. E.J.W. Schuller et W.R. Callagher.

Le groupe est présent de longue date à Lot/Belgique avec une filiale industrielle, TEXTRON ATLANTIC EUROPE SA (anc. WATERBURY FARREL EUROPE SA - cf. n° 323 p.25). Ses autres principaux intérêts directs ou indirects au Benelux sont les firmes BOSTITCH-BELGIUM SA de Bruxelles (cf. n° 444 p.28) et FANNER CONTINENTAL N.V. d'Utrecht (cf. n° 489 p.20).

(595/24) La firme d'instruments scientifiques de précision et d'appareils de mesure mécanique et optique MITUTOYO MANUFACTURING C° (Tokyo) sera désormais représentée à Düsseldorf par la nouvelle H. SARTORIUS-NACHF. - MITUTOYO VERTRIEBS GmbH (capital de DM. 20.000), que dirige M. Bernd Schrader.

(595/25) Membre du groupe STE GENERALE DE BELGIQUE SA (Bruxelles) à travers la compagnie de portefeuille SIBEKA-STE D'ENTREPRISE & D'INVESTISSEMENTS SA (cf. n° 514 p.21), la firme belge d'outillages au diamant DIAMANT BOART SA (cf. n° 455 p.25) a pris aux Etats-Unis le contrôle de la firme d'outils de coupe pour l'industrie du verre et pour forages WHEEL TREUING TOOL C°. Celle-ci occupe 400 personnes dans ses ateliers à Detroit/Mich., Cincinnati/Ohio, Los Angeles et Bloomfield/N.J. et elle a deux succursales au Canada (Windsor et North Bay).

Sa nouvelle compagnie mère possède de nombreuses filiales à l'étranger, notamment à Utrecht, Ham (avec succursales à Wiesbaden, Stuttgart et Nürnberg), Cinisello Balsamo, Madrid, Nanterre/Hts-de-Seine, etc... Elle a récemment repris à Zonhoven/Limbourg les fabrications de matériels de sondage de sa société soeur FORAKY SA de Bruxelles (cf. n° 361 p.30).

(595/25) Spécialiste en République Fédérale d'équipements "Autodynsystem" pour le nettoyage en continu des tubes de condensation pour échangeurs de chaleur notamment, la firme LUDWIG TAPROGGE KG (Angermund) a créé à Paris une filiale commerciale et d'assistance technique, TAPROGGE FRANCE Sarl (capital de F. 100.000), gérée par MM. De Vos et Charles Flexer.

(595/25) L'entreprise yougoslave d'exportation de tracteurs, machines agricoles, machines alimentaires, etc... AGRAVOJVODINA (Novi Sad) s'est associée à Hambourg à la firme d'import-export de machines industrielles HEINRICH R.W. RICHTER pour créer la société HANSAVOJ GmbH & C° KG (Fonds de commande de DM. 100.000).

(595/25) Il entre dans les intentions de l'entreprise allemande d'équipements de chauffage (chaudières, mélangeurs, appareils de régulation, etc...) VIESSMANN KESSELWERK KG d'Allendorf/Ede (cf. n° 374 p.20) d'installer une usine en France (Faulquemont/Vosges) : celle-ci emploiera à long terme quelque 1000 personnes, après un investissement de l'ordre de F. 30 millions.

VIESSMANN est déjà présente dans le pays avec une filiale commerciale sous son nom à Metz/Moselle. Elle dispose également de filiales de distribution en Belgique (Verviers) et en Suisse (Bâle).

(595/25) Spécialiste en France d'embrayages, freins, coupleurs élastiques, coupleurs centrifuges, variateurs de vitesse, etc..., la firme COLLINS & TOURNADRE-TOURCO SA ( Courbevoie et St-Barthélémy-Angers) représentera désormais à titre exclusif les fabrications (réducteurs et inverseurs pour moteurs marins, hélices à pas variable, etc...) de la firme allemande EISENWERKE REINTJES GmbH (Hameln/Westf.).

TOURCO, qui transfèrera prochainement à St-Barthélémy (120 ouvriers) l'ensemble de ses fabrications, est depuis 1965 l'agent d'une autre entreprise allemande, F. TACKE KG, GETRIEBE-KUPPLUNGEN (Rheine/Westf.), pour ses réducteurs marins de grande taille.

(595/26) Un rapprochement a été négocié aux Pays-Bas entre les entreprises de fournitures générales mécaniques et électriques (pour chauffage central notamment) N.V. TECHNISCHE MIJ. HERINGA & WUTHRICH (Haarlem) et HOLLAND-TECHNO N.V. (cf. n° 531 p.30).

Occupant ensemble quelque 200 personnes et réalisant un chiffre d'affaires annuel de Fl. 7 millions environ, ces deux affaires auront désormais une direction commune, assurée par MM. R.D. Osinga et H.J. Monshouwer.

(595/26) L'entreprise française PRECISION MECANIQUE LABINAL SA de St-Ouen/Seine-St-Denis (cf. n° 539 p.26) a fait apport de son Département "Manutention roulante" à une filiale créée à cet effet à Paris, SOMANUT Sarl (capital de F. 1,1 million), que gère M. Jean-Marie Jollois.

Ce Département (ateliers à Bezons/Hts-de-Seine et Lyon) avait été formé à la suite d'accords conclus avec les groupes de Milwaukee/Wisc. ALLIS CHALMERS MANUFACTURING C° (cf. n° 577 p.25) et de Londres ACROW (ENGINEERS) LTD (cf. n° 422 p.24).

CUIR
------

(595/26) La firme allemande de chaussures pour hommes GALLUS GmbH de Dülken (anc. H. VOGELS SCHUHFABRIK - cf. n° 577 p.18) s'est donnée en Autriche une filiale commerciale et industrielle, GALLUS-HERENSCHUHFABRIK PETER & BERND VOGELS KG (Wolfsburg), dirigée par son propre gérant, M. Peter Vogels (Viersen/Dülken).

(595/26) Des intérêts argentins portés notamment par M. E.A. Bembibre (Buenos Aires) ont été à l'origine à Milan de la firme d'importation et négoce en gros de cuirs bruts et tannés, peaux et matières premières pour la mégisserie INTERCUEROS ITALIANA Sas (fonds de commandite de Li. 1 million), dirigée par M. Giancarlo Ferrario, associé pour 50 %.

(595/26) Le groupe allemand d'articles chaussants SALAMANDER AG de Kornwestheim (cf. n° 577 p.18) a renforcé ses intérêts commerciaux en Autriche en dotant sa filiale de Vienne AETERNA SCHUHFABRIKS GmbH (cf. n° 532 p.22) de nouvelles succursales à Villach et St-Veit a.d. Glan.

EDITION

(595/27) La STE NOUVELLE DES EDITIONS G. P., LA GENERALE PUBLICITE ROUGE & OR SA (Paris) est devenue actionnaire pour 13 % de la société de vente par correspondance de livres et disques EUROPE-LOISIR-SERVICE Sarl de Paris (capital porté à F. 5 millions) - filiale paritaire jusqu'ici des groupes allemands C. BERTELSMANN VERLAG KG de Gütersloh (cf. n° 588 p.29) et français PRESSES DE LA CITE SA (cf. n° 570 p.27) - pour lui avoir fait apport de sa participation de 65 % dans la compagnie FRANCE-LOISIRS Sarl de Paris (anc. LOISIRS SERVICE).

EDITIONS G. P. est affiliée pour 27 % à PRESSES DE LA CITE à travers sa filiale (61 %) EDITIONS RENE JULLIARD SA de Paris (cf. n° 400 p.25).

(595/27) Animé par Lord Thomson, le groupe d'édition THOMSON ORGANISATION LTD de Londres (cf. n° 456 p.26) s'est enrichi à Rotterdam de la société THOMSON PUBLICATIONS (EUROPE) N.V. (capital de Fl. 50.000), dirigée par M. Geoffroy Howard Perry et directement contrôlée par la filiale THOMSON PUBLICATIONS LTD (Londres).

(595/27) Le groupe néerlandais d'édition N.V. UITGEVERSMIJ. AE. E. KLUWER N.V., que coiffe la compagnie de portefeuille KLUWER GROEP MIJ. WETENSCHAPPEN N.V., de création récente à Deventer (cf. n° 593 p.28), s'est assuré le contrôle à La Haye de son homologue MARTINUS NIJHOFF'S BOEKHANDEL & UITGEVERSMIJ. N.V.

Animé par M. H. J. H. Hartgerink, celui-ci, qui réalise un chiffre d'affaires annuel de Fl. 20 millions environ avec 325 employés, contrôle les firmes d'édition KON. DRUKKERIJ VAN DE GARDE, SCHELTEMA & HOLKEMA'S BOEKHANDEL N.V. et UITGEVERSMIJ. & ERVEN F. BOHN N.V.

ELECTRONIQUE

(595/27) Présent depuis juillet 1969 en Italie par une succursale à Milan (cf. n° 531 p.34) de sa filiale de Paris JEOLCO EUROPE SA, que préside M. Takashi Takenchi, le groupe d'appareils d'analyses et de recherche (microscopes électroniques, spectromètres, instruments de résonance magnétique, etc...) NIPPON DENSHI K.K. - JAPON ELECTRON OPTICS LABORATORY C° LTD (Tokyo) y a constitué une filiale propre de vente et assistance technique, JEOL (ITALIA) SpA (capital autorisé de Li. 150 millions, libéré de 50 %), dirigée par MM. Tomanaga Nasayuki et Sumana Nagasawa.

(595/28) La compagnie THOMSON CSF SA de Paris (cf. N° 592 p. 36) a installé à Tokyo une filiale spécialement chargée de la vente de ses tubes électroniques, THOMSON CSF JAPAN KK (capital de ¥ 49 millions). En Allemagne cette distribution est du ressort de la filiale spécialisée THOMSON CSF GmbH (Munich) et aux Etats-Unis elle incombe à la filiale THOMSON CSF Inc. (New York).

THOMSON CSF a par ailleurs participé pour 20 % à la création à Paris de la STE D'ETUDES DE LA MONTRE ELECTRONIQUE SA (capital de F. 200.000), dont l'objet est l'étude et la réalisation de prototypes de montres électroniques fonctionnant avec un oscillateur à quartz. Elle y est associée à la STE DE DEVELOPPEMENT DE L'HORLEGERIE SA (30 %) - compagnie de portefeuille créée en 1969 sous les auspices d'un consortium de fabricants de matériels d'horlogerie et de banques comprenant notamment le CREDIT LYONNAIS SA (cf. N° 593 p. 31) - et pour le solde aux entreprises L'HORLOGERIE DE SAVOIE (LORSA) SA de Ville-le-Grand/Hte Savoie (cf. N° 520 p. 24), FRANCE EBAUCHES SA d'Annemasse/Hte Savoie (cf. N° 395 p. 24), SEFEA SA d'Annemasse (cf. N° 404 p. 24), JAZ SA de Paris (cf. N° 570 p. 26), FINHOR FINANCIERE HORLOGERE SA (filiale commune des ETS ANGUENOT FRERES SA et ETS HUBERT LAMBERT & FILS SA - cf. N° 588 p. 28), ETS CUPILLARD-VUEZ-RIEME & CIE (Morteau/Doubs), EPSILON SA (Besançon/Doubs), et YEMA Sarl (Besançon), auxquelles se joindront ultérieurement CATTIN & CIE SA (Morteau), CHEVAL FRERES SA (Besançon) et FRESARD-PANNETON SA (Charquemont/Doubs).

(595/28) Représenté de longue date en République Fédérale par la filiale DEUTSCHE MECI MESS & REGELAPPARATE GmbH (Düsseldorf) du groupe français MECI-MATERIEL ELECTRIQUE DE CONTROLE INDUSTRIEL SA (cf. N° 506 p. 23), le groupe américain d'appareillages et composants électroniques et électriques de contrôle et réglage industriels LEEDS & NORTHRUP C° de Philadelphie (cf. N° 367 p. 20) s'y est donné une filiale propre, LEEDS & NORTHRUP GmbH (Krefeld) au capital de DM 0,4 million, dirigée par MM. Carlo Pozzi et Manfred Enger.

(595/28) Le groupe de prestation de services en informatique, programmation, élaboration de "software" et location d'ordinateurs et matériels périphériques LEASCO DATA PROCESSING EQUIPMENT CORP. (cf. N° 594 p. 24) va rationaliser ses intérêts à Milan (cf. N° 510 p. 29) au profit de sa filiale LEASCO SpA - créée en 1968 par la société LEASCO EUROPA Ltd de New York (cf. N° 479 p. 28) - qui portera son capital à Li. 825 millions en rémunération des actifs des compagnies SINOCO-ITALIANA NOLEGGIO COMPUTER SpA (capital de Li. 120 millions), animée par MM. Peter J.B. Stevens et Massimo Brighi, GESCOM SpA (Li. 75 millions) et LEASCO ITALIANA SpA (Li. 35 millions).

(595/28) Membre depuis 1968 en France du groupe suisse BROWN BOVERI & C° AG (Baden/Argovie) à travers la C.E.M. -CIE ELECTRO-MECHANIQUE SA de Paris (cf. N° 581 p. 27), la firme d'appareillage électronique METREL SA du Chesnay/Yvelines (cf. N° 528 p. 15) va regrouper ses fabrications d'excitateurs et ensembles d'essais aux vibrations avec celles de la Division spécialisée de la compagnie LA TELEMECANIQUE ELECTRIQUE SA de Paris (cf. N° 573 p. 19).

(595/29) Le groupe MANAGEMENT ASSISTANCE Inc. de New York (cf. N° 436 p. 27) a doublé à DM 8 millions le capital de sa filiale de Francfort MAI INTERNATIONAL GmbH (travail à façon sur machines IBM notamment) pour en permettre l'expansion.

Animée par M. Carl Jeremias, cette dernière - directement contrôlée par la filiale MAI INTERNATIONAL Inc. (New York) - a des sociétés-soeurs à Amsterdam et Schaerbeek-Bruxelles (cf. N° 363 p. 18).

FINANCE

(595/29) La COMMERZBANK AG de Düsseldorf (cf. N° 592 p. 39) a pris le contrôle à Mannheim de la RHEINISCHE HYPOTHEKEN BANK AG (capital de DM 20 millions, et bilan totalisant plus de DM 2,5 milliards), où elle avait depuis 1960 un intérêt de 25 % environ, en y reprenant à la DEUTSCHE BANK AG de Francfort (cf. N° 592 p. 51) sa participation.

(595/29) Les compagnies d'Utrecht BEMCO N.V., HOOG CATHARIJNE N.V. et OUDENRIJN N.V. ont participé pour respectivement 20 %, 18 % et 10 % à la création à Luxembourg de la compagnie de portefeuille et investissement MUNDO-INVEST SA (capital de F. Lux. 5 millions), que préside M. T. Mathée (actionnaire pour 30 %).

(595/29) Membres du groupe LANVIN SA (TRADE MARK) de Paris (cf. N° 590 p. 37) à travers son holding OFICOL-OMNIUM DE FINANCEMENT D'INDUSTRIE & DE COMMERCE DE LUXE SA (Paris), les sociétés d'investissement STE SPRIM Sarl de Paris (cf. N° 373 p. 22) et SIVIF-STE D'INVESTISSEMENTS EN VALEURS INDUSTRIELLES & FINANCIERES Sarl (Paris) ont négocié une fusion par absorption de la première par la seconde qui, en rémunération d'actifs estimés, bruts, à F. 7,8 millions, a augmenté son capital à F. 27 millions.

(595/29) Les banques coopératives de Kiel SCHLESWIG-HOLSTEINISCHEN LANDESGENOSSENSCHAFTSBANK eGmbH et de Hanovre et Hambourg ZENTRAKASSE NORDWESTDEUTSCHER VOLKSBANKEN eGmbH s'apprêtent à fusionner avec la banque de Hanovre LANDESGENOSSENSCHAFTSBANK HANNOVER OLDENBURG eGmbH (cf. N° 587 p. 32).

Celle-ci, qui résulte de la récente fusion des banques coopératives LANDESGENOSSENSCHAFTSBANK eGmbH (Hanovre) et RAIFFEISEN-ZENTRALBANK OLDENBURG eGmbH (Oldenburg), aura alors un bilan dépassant DM 4,8 milliards (contre plus de DM 1,5 milliard actuellement).

(595/30) Le CREDIT NATIONAL SA de Paris (cf. N° 568 p. 30) a constitué à son siège la société SOGAFI-STE DE GARANTIE FINANCIERE SA (capital de F. 2 millions), chargée, sous la présidence de M. Paul Adam, de donner sa garantie en vue de faciliter la réalisation d'opérations financières se rattachant à des activités industrielles ou commerciales.

(595/30) En cours de concentration avec la BAYERISCHE VEREINSBANK AG de Munich (cf. N° 591 p. 39), la BAYERISCHE STAATSBANK AG (Munich) , propriété du Land de Bavière (cf. N° 587 p. 34), a cédé sa participation de 34 % dans la SÜDDEUTSCHE HOLZWIRTSCHAFTSBANK AG (Munich) au capital récemment doublé à DM 4,4 millions.

(595/30) La maison d'agents de change d'Amsterdam HAIGHTON & RUTH a pris pied au Royaume-Uni avec la création à Londres de la firme HAIGHTON & JONES Ltd (capital de £ 50.000), que dirigent MM. W. Haak et C. Heynig, en association avec des intérêts privés français.

(595/30) Un rapprochement négocié entre les établissements bancaires italiens CASSA DI RISPARMIO DI ASTI S.C.A. et BANCA AGRARIA BRUNO & C° SpA (capital de Li. 400 millions, et Li. 17 milliards de dépôts), tous deux d'Asti, s'est traduit - dans la perspective de leur fusion complète (dépôts cumulés de Li. 140 milliards) - par la prise d'une participation majoritaire de la première dans la seconde, dont M. Romolo Bruno demeure président et M. Angelo Capuzzo a été nommé directeur général.

(595/30) La firme de brokers CLARK, DODGE & C° Inc. de New York (cf. N° 505 p. 31) a mis fin aux activités de sa filiale de Paris CLARK DODGE & C° Inc. Sarl, fondée en 1966 (cf. N° 353 p. 24).

(595/30) Une concentration a été réalisée en République Fédérale entre les établissements de crédit HOLZGERLINGER BANK AG (Holzgerlingen) et VOLKSBANK BÖBLINGEN AG (Böblingen) au profit du second (capital de DM 2 millions).

(595/30) Filiale à Luxembourg du groupe BANQUE LAMBERT Scs de Bruxelles (cf. N° 591 p. 38), la BANQUE LAMBERT-LUXEMBOURG SA (cf. N° 591 p. 36) y a présidé à la création de la compagnie de portefeuille NU. A.-CIE FINANCIERE INTERNATIONALE SA (capital autorisé de \$ 1 million), dont les premiers administrateurs sont MM. J. Becker, Gérard Wauters et Aloyse Reiff.

(595/30) Filiale à Luxembourg de la TRANSIT-BANK AG de Zurich, la DEPOSIT & FINANCE BANK SA (cf. N° 594 p. 25) y a présidé à la création de la compagnie de portefeuille TOPSEC SA (capital de F. Lux. 100.000), que préside M. Jürg Aschwanden.

(595/31) Membre du groupe ZENTRAKASSE BAYERISCHEN VOLKSBANKEN eGmbH (Munich), la banque d'affaires de Munich INVESTITIONSBANK BAYERISCHER VOLKSBANKEN AG a repris à Füssen am Lech les actifs de son homologue VOLKSBANK FÜSSEN AG (cf. N° 591 p. 39) et a porté en conséquence son capital à DM 2 millions.

(595/31) La BANCO DI ROMA SpA de Rome (cf. N° 593 p. 32) où la majorité de l'I.R.I.-ISTITUTO PER LA RICOSTRUZIONE INDUSTRIALE SpA (Rome) reviendra prochainement à 75 % environ, a négocié une coopération à l'échelle internationale et un appui réciproque en matière de financement d'investissements avec le CREDIT LYONNAIS SA de Lyon et Paris (cf. N° 593 p. 31). Cet accord est du même type que celui qui unit depuis l'automne 1970 (cf. N° 583 p. 31) ce dernier avec la COMMERZBANK AG de Düsseldorf (cf. N° 592 p. 39).

INDUSTRIE ALIMENTAIRE
-----------------------

(595/31) Le groupe irlandais de conserves de viande INTERNATIONAL MEAT PACKERS-I. M. P. Ltd de Dublin et Leixlip (cf. N° 428 p. 28) a installé à Hambourg une filiale commerciale, FLEISCHIMPORT- & VERTRIEBS-GESELLSCHAFT DER INTERNATIONAL MEAT PACKERS (IMP) mbH (capital de DM 20.000), dirigée par M. Hans Radischat.

La fondatrice est associée 60/40 depuis mai 1970 au groupe de Chicago SWIFT & C° (cf. n° 565 p. 32) au sein de la société IRISH MEAT MARKETING (OVERSEAS) LTD, spécialisée dans la distribution de viande de boeuf irlandais au Royaume-Uni.

(595/31) Le groupe de New York C. P. C. INTERNATIONAL Inc. (anc. CORN PRODUCTS C°) a renforcé ses intérêts en République Fédérale - où il a récemment créé deux filiales à Heilbronn/Neckar, MAIZENA INDUSTRIE-PRODUKTE GmbH et MAIZENA MARKENARTIKEL GmbH (cf. N° 580 p. 36)-au profit de la compagnie d'Anvers MONDA N. V. (cf. N° 399 p. 27).

..  
Celle-ci, que contrôle directement le holding KNORR ZURICH AG, et dont le capital a été récemment porté à FB 35 millions, a en effet créé à Germersheim une filiale commerciale, MONDA GmbH (capital de DM 20.000), dirigée par MM. Eric Haueter et H. Pöhner.

(595/31) Chargée de la commercialisation sous la marque "Yoplait" des fabrications de six coopératives laitières françaises, la STE DE DIFFUSIONS DE MARQUES-SODIMA de Paris (cf. N° 573 p. 27) a conclu avec la firme canadienne COOPERATIVE AGRICOLE DE GRANBY (Granby/Quebec) un accord faisant de celle-ci son distributeur pour le Canada.

Les produits "Yoplait" sont commercialisés en Belgique par les ETS VERBRUGGEN-MASINA SA (Bruxelles), en Suisse par l'UNION LAITIERE VAUDOISE Sc (Lausanne) et en Espagne par INLENA-INDUSTRIAL LECHERA NAVARRA SA (Pampelune).

(595/32) Le groupe GENERAL FOODS CORP. de White Plains/N.Y. (cf. N° 587 p. 36) négocie la prise du contrôle en France de la firme familiale de torréfaction de cafés et chicorées RAVERDY & CIE SA (St-Saulve/Nord), connue notamment pour sa marque "Total" (ventes annuelles de F. 50 millions environ).

Largement introduit sur le marché français dans cette spécialité avec la marque "Legal" de sa filiale de Rueil-Malmaison/Hts-de-Seine GENERAL FOODS FRANCE SA (cf. N° 583 p. 31), le groupe américain s'est vu refuser récemment par les autorités françaises la prise du contrôle du groupe de boissons gazeuses NARANJINA-CIE FRANCAISE DES PRODUITS ORANGINA SA de Marseille (cf. N° 537 p. 27) ainsi que des compagnies licenciées STE DE DISTRIBUTION ORANGINA SA de Levallois-Perret/Hts-de-Seine (affiliée aux sociétés FRUIDAM SA de Levallois et VERGER SA de Clichy/Hts-de-Seine), ORANGINA BOISSONS GAZEUSES DU RHONE SA (Calluire/Rhône), ETS DENNI SA (Strasbourg-Neudorf), etc .

(595/32) Animée par M. Hans Walter Kendermann, la firme allemande de distribution de produits vinicoles HERMANN JUNG GmbH (Wiesbaden) a ouvert au Royaume-Uni (Saltford-Bristol) une succursale dirigée par MM. L.W. Chambers et J.N. Mostyn.

(595/32) Une association paritaire négociée entre la vinaigrierie de Haarlem HAAS'AZIJNFABRIEKEN N.V. (Haarlem) et le groupe familial CARL KÜHNE KG de Hambourg (cf. N° 562 p. 32), spécialiste de condiments, a donné naissance à Haarlem à l'entreprise HAAS KÜHNE N.V., que dirigent MM. C. Hofkamp et L. Roos.

(595/32) Filiale 60/40 des groupes de Paris GENERALE SUCRIERE SA (cf. N° 587 p. 35) et CIE DU NORD SA (groupe ROTHSCHILD SA - cf. N° 594 p. 27), la compagnie G.S. NORD SA s'est assurée le contrôle de trois maisons de salaisons et conserves de viande : MELLI SA (Lyon), spécialisée dans les saucisson et jambon (chiffre d'affaires annuel de F. 70 millions) avec sa filiale STE POLETTE & CIE SA (Saint-Symphorien-sur-Coise/Rhône), ETS LOISEAU SA (Le Plessis-Robinson/Hts de Seine), charcuterie pour collectivités (F. 33 millions), et MARINI SA (Ozoire-la-Ferrière/S. & M.), jambon cuit (F. 26 millions). Elle a par ailleurs engagé des négociations avec l'entreprise de conserves de cassoulet STE JEAN RECAPET & CIE SA (Sauveterre-de-Béarn/Basses Pyrénées) pour en acquérir également le contrôle.

Une des récentes initiatives de G.S. NORD a été la prise de contrôle, en septembre 1970, de l'entreprise d'abattage, conserve et commerce de viandes (marque "L'Abbaye") ETS PIEN & GLASSON SA (Beuillers-par-Lisieux/Calvados).

(595/33) Affiliée pour 40 % environ au groupe RUDOLF A. OETKER de Hambourg (cf. N° 592 p. 40), le groupe brassicole DORTMUNDER UNION BRAUEREI-D.U.B. AG de Dortmund (cf. N° 591 p. 42) a pris une participation de 31 % à Dortmund dans la firme HANSA BRAUEREI AG (900.000 hl/an), qui dispose de participations notamment dans les brasseries de Detmold SINALCO AG (cf. N° 394 p. 30) et d'Unna LINDEN BRAUEREI GmbH (cf. N° 396 p. 28).

D.U.B. a par ailleurs créé à Munich-Feldkirchen une affiliée, DORTMUNDER UNION-XMÜNCH-BRÄU GmbH (capital de DM 250.000), chargée, sous la direction de MM. H. Stöhr et H. Schnitzer, de la commercialisation de ses propres fabrications et de celles de la filiale de Feldkirchen X. MÜNCH-BRAU GmbH (cf. N° 408 p. 27) - acquise en 1967, en même temps que la BERGISCHE LOWEN-BRAUEREI GmbH & C° KG (Köln).

(595/33) Liée au groupe CIE FINANCIERE DE SUEZ & DE L'UNION PARISIENNE SA (cf. N° 593 p. 39), la CIE INDUSTRIELLE & FINANCIERE DE PARTICIPATIONS SA (Paris) a présidé à la création à Bordeaux de l'entreprise de conservation par le froid de produits de la pêche maritime GEL AU LARGE SA (capital de F. 1 million), placée sous la présidence de M. Pierre Pailler et la direction de M. Jean Vidal.

(595/33) L'organisme d'Etat ghanéen de vente à l'étranger de fèves de cacao et produits dérivés GHANA COCOA MARKETING BOARD (Accra) a créé à Brême une filiale commerciale compétente pour l'ensemble du Marché Commun, GHANA COCOA MARKETING C° (BREMEN) mbH (capital de DM 100.000), dirigée par M. Martin Stürcken.

(595/33) Propriété de la famille Bentz et spécialiste en République Fédérale de porcelaine, filtres à café, articles céramiques, papiers filtres sulfurisés, cafés, chocolats, cigares, jus de fruits, etc ..., le groupe MELITTA WERKE BENTZ & SOHN KG de Minden/Westf. (cf. N° 571 p. 48) s'est assuré le contrôle à Münster/Westf. de l'entreprise de torréfaction et extraits de cafés VOX-KAFFEE-WERKE GRONEWEG & MEINTRUP KG (cf. N° 420 p. 31) - mais n'a pas repris sa participation de 23 % dans la firme BERLINER INSTANT KAFFEEWERK GmbH & C° KG (Berlin), spécialisée dans les cafés en poudre.

Animée par M. Adolf Groneweg, VOX-KAFFEE, connue pour ses marques "Vox", "Dux" et "Sonna" (thés), réalise un chiffre d'affaires annuel de DM 65 millions. Sa nouvelle compagnie-mère, qui a déjà dans cette spécialité une filiale à Brême, GROSSRÖSTEREI CARL RONNING KG, réalise dans cette branche un chiffre d'affaires de DM 116 millions.

(595/34) La CAISSE NATIONALE DE CREDIT AGRICOLE SA (cf. n° 592 p.38) a pris une participation de 5 % dans la firme de négoce de fruits et légumes POMONA SA (Paris). Celle-ci, qui contrôle à Paris les entreprises FRUIDOR SA, POMONA IMPORT Sarl et LOIRE-GARONNE Sarl, réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de F. 665 millions.

(595/34) Filiale commerciale quasi-absolue du groupe de spiritueux de Paris, CUSENIER-SA DE LA GRANDE DISTILLERIE E. CUSENIER FILS AINE & CIE (cf. n° 584 p.34), la STE GENERALE DE PRODUITS DE QUALITE-SOGEQUA SA (Paris) négocie la prise d'une participation de 10 % dans l'entreprise DISTILLERIES REUNIES SA de Paris (capital de F. 8,7 millions), qui contrôle notamment la société CIDRERIES REUNIES SA (Colombes/Hts-de-Seine).

## INDUSTRIE NUCLEAIRE

(595/34) Décidée récemment (cf. n° 580 p.40), la création à Paris de la compagnie COMURHEX-STE POUR LA CONVERSION DE L'URANIUM EN METAL OU EN HEXAFLUORURE SA, dont la vocation est de regrouper les entreprises et organismes compétents en France en matière de traitement de l'uranium, est devenue effective. Au capital de F. 28,75 millions et présidée par M. Philippe Coste, elle a eu pour fondateurs la STE DES USINES CHIMIQUES DE PIERRELATTE SA (51 %), le C.E.A. -Commissariat à l'Energie Atomique (34 %), la compagnie AZOTE & PRODUITS CHIMIQUES SA (groupe public E. M. C. -ENTREPRISE MINIERE & CHIMIQUE SA) pour 10 % et la société SAINT-GOBAIN-TECHNIQUES NOUVELLES SA (groupe SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON SA) pour 5 %.

Après avoir reçu : 1) de PIERRELATTE (filiale à 50,75 % du groupe UGINE KUHLMANN SA - cf. n° 594 p.16) son usine de Pierrelatte; 2) de STE RAFFINAGE D'URANIUM SA de Courbevoie (filiale 40/30/30 de SAINT-GOBAIN TECHNIQUES NOUVELLES, AZOTES & PRODUITS CHIMIQUES et C.E.A.) son usine de Malvezzy/Aude, elle disposera d'une capacité de conversion de concentrés d'uranium en hexafluorure de 3.000 t./an.

## METALLURGIE

(595/34) La compagnie française de fonderie à façon (raccords de tubes, profilés, rails, etc...) STE DES FORGES DE VALENCIENNES-FORGEVAL SA (Valenciennes/Nord) sera désormais représentée en République Fédérale par la nouvelle FORGEVAL STAHLHANDEL GmbH (Langenberg/Rhld), créée au capital de DM. 100.000 avec M. Werner Seppi pour gérant.

Animée par M. F. de Préaumont, FORGEVAL, dont le chiffre d'affaires annuel avoisine F. 26,9 millions, a une filiale absolue à Valenciennes, SA DE CONSTRUCTIONS METALLIQUES & DE MATERIELS INDUSTRIELS.

(595/35) Le groupe de Francfort METALLGESELLSCHAFT AG (cf. n° 591 p.43), où la compagnie de portefeuille de Zurich SCHWEIZERISCHE GES. FÜR METALLWERTE AG détient un intérêt de quelque 17 %, négocie à Madrid avec le BANCO CENTRAL SA l'acquisition d'une participation de 40 % dans la SOC. ANDALUZA DE PIRITAS SA (Aznacollar/Seville) afin de remettre en exploitation un gisement de pyrites.

Ce gisement a été exploité jusqu'en 1942 par la compagnie SEVILLE SULPHUR C° (sous contrôle britannique) avant de devenir propriété du BANCO CENTRAL. Un investissement d'environ Pts 5 milliards est prévu pour cette remise en activité, devant déboucher sur une production de quelque 1,25 million de t./an de pyrites de fer, 125.000 t. de minerais de zinc, 45.000 t. de minerais de plomb et 25.000 t. de minerais de cuivre.

(595/35) Les entreprises CIE METALLURGIQUE & MINIERE SA de Paris (cf. n° 436 p.31) et METAALHANDEL J.A. MAGNUS N.V. d'Amsterdam (récemment passée sous le contrôle du groupe américain STEELMET INC. de Pittsburgh/Pa. - cf. n° 568 p.35) ont formé à Paris le groupement d'intérêt économique MACO-MINE.

Spécialisée dans les recherches de plomb, de zinc et de tungstène ainsi que dans la transformation des ferrailles et des déchets de métaux non ferreux, la première dispose d'une filiale à Dakar/Sénégal (CIE SENEGALAISE DE METALLURGIE SA) ainsi que de succursales au Maroc, en Tunisie et en Côte d'Ivoire. La seconde, qui exerce ses activités dans le domaine des aciers spéciaux, alliages au nickel, chrome, molybdène, cadmium et bismuth, possède plusieurs filiales en Europe : STE DES METAUX FELIX FINKELSTEIN SA (Bruxelles), EUROMET-GES. FÜR METALL & ERZ mbH (Duisburg), A. GRUNHUT METALL HANDELSGESELLSCHAFT mbH (Vienne), etc...

(595/35) Des intérêts allemands portés par M. Siegfried Jacob (Ennepetal-Voerde) ont été à l'origine à Milan de la firme d'importation et distribution de métaux, produits métallurgiques, etc... JACOB PRODOTTI METALLI Srl (capital de Li. 0,9 million), que dirige M. Luigi Bondioli (associé pour 20 %).

(595/35) Le groupe SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON SA de Neuilly/Hts-de-Seine (cf. n° 593 p.39) prépare une rationalisation de ses intérêts dans le domaine de la robinetterie avec la fusion de ses filiales ETS PANGAUD & COLLON SA de Villeurbanne/Rhône (acquise récemment - cf. n° 583 p.36), CIE GENERALE DE ROBINETTERIE-COMAP SA (Paris) et SIE FINANCIERE DE ROBINETTERIE SOFIRO SA de Paris (cf. n° 554 p.28) au profit de la troisième, qui portera en conséquence son capital à F. 91,89 millions.

(595/35) Affiliée pour près de 15 % au groupe néerlandais KON. NED. HOOGOVENS & STAALFABRIEKEN N.V. (Ijmuiden), la compagnie sidérurgique HOESCH AG de Dortmund (cf. n° 592 p.24) a simplifié ses structures commerciales - du ressort désormais de sa filiale HOESCH HANDEL AG (Dortmund) - en absorbant quatre filiales : DORTMUNDER EISENHANDEL GmbH, HOESCH EXPORT GmbH, HOESCH EISENHANDEL GmbH et CELLER & C° GmbH.

(595/36) Des négociations conclues entre le groupe MARINE FIRMINY SA de Paris (cf. n° 594 p.21) et la compagnie ACIERIES DE CHAMPAGNOLE SA (capital de F. 7 millions) de La Courneuve/Seine-St-Denis permettront au premier de devenir actionnaire pour 23 % environ de la seconde, sous réserve de l'autorisation indispensable de la Commission de la CEE.

Spécialisée dans les aciers rapides et spéciaux pour outils, profilés, fils, aciers à soupapes, aciers réfractaires, barreaux traités, etc..., CHAMPAGNOLE réalise avec ses usines du siège et de Champagnole/Jura un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de F. 40 millions.

PAPIER
--------

(595/36) Spécialiste aux Etats-Unis de fournitures générales de cartes perforées, papiers mécanographiques, bandes magnétiques, etc... pour machines de bureau et périphériques d'ordinateurs, le groupe BUSINESS SUPPLY CORP. (New York) a enrichi ses intérêts chez les Six avec la création à Dongen/N. Br. de la société UNICARD NEDERLAND N.V. (capital de Fl. 1 million), directement contrôlée par la filiale de Genève UNICARD HOLDINGS SA (cf. n° 552 p.28).

Celle-ci contrôle également, conjointement avec sa compagnie soeur VALMINA C° INC. (Panama), la filiale UNICARD GmbH (capital de DM. 20.000), récemment créée à Düsseldorf avec M. Gregor Junker pour directeur, ainsi que les firmes UNICARD de Boulogne-Billancourt/Hts-de-Seine et Bruxelles.

(595/36) Une association paritaire conclue en République Fédérale entre la filiale PAPIERFABRIK GEMMRIGHEIM GmbH (Gemmrigheim/Württ.) du groupe suisse PAPIERFABRIK CHAM AG (Cham/Zug) et la firme papetière de Brannenbourg STEINBEIS & CONSORTEN KG (cf. n° 299 p.24) a donné naissance à la société STEINBEIS & C°, PAPIERFABRIK GEMMRIGHEIM KG (Gemmrigheim).

Dotée d'un fonds de commandite de DM. 4 millions, celle-ci se spécialisera, avec 550 personnes, dans les papiers à dessin et papiers spéciaux pour cartons d'emballage (à partir de vieux papiers).

(595/36) Une rationalisation des intérêts aux Pays-Bas - à travers la compagnie belge INTERMILLS SA de La Hulpe (cf. n° 592 p.45) - du groupe U.S. PLYWOOD CHAMPION PAPERS INC. (New York) intéressera les compagnies d'Amsterdam CORVEY PAPIERGROOTHANDEL N.V. (cf. n° 535 p.36), Rotterdam GIMANEX-PAPIER N.V. (cf. n° 512 p.32) et Nimègue VAN DEN DUNGEN'S PAPIER COMPAGNIE DUPACO N.V. (cf. n° 535 p.36).

Ces trois affaires seront fusionnées au sein d'une nouvelle affaire à Nimègue, SCALDIA-PAPIER N.V., dirigée par MM. D.A. van den Dungen, J.C. Buurman et C. Kok.

PHARMACIE

(595/37) L'entreprise néerlandaise de spécialités pharmaceutiques et produits diététiques TEN DOESCHATE N.V. (cf. n° 567 p.40), qui réalise un chiffre d'affaires annuel de Fl. 38 millions avec 320 employés, a pris le contrôle de deux entreprises de distribution pharmaceutique en gros, GEBR. MIDDELBEEK (Arnhem) et N.V. GEBR. ROTGANS (Alkmaar), qui occupent ensemble 30 personnes et réalisent un chiffre d'affaires annuel cumulé supérieur à Fl. 5 millions.

PLASTIQUES

(595/37) Spécialiste aux Etats-Unis de filage et moulage de nylon, teflon et autres produits plastiques et résineux, la société POLYMER CORP. (Reading/Penn.) a renforcé ses intérêts chez les Six au profit de sa filiale d'Almelo POLYPENCO EUROPA N.V. (cf. n° 503 p.34); celle-ci a repris les activités industrielles de son distributeur à Amsterdam PLASTIKOS VAN BOOREN & C° N.V.

Connue pour ses marques Nylatron et Nylaflow, la firme d'Almelo (anc. TEXTIEL MACHINES READING N.V.) a des compagnies-soeurs à Yerres/Essonne POLYPENCO-FRANCE Sarl, Bergish Gladbach POLYPENCO GES. FÜR INDUSTRIE KUNSTSTOFFE mbH, Bruxelles N.V. POLYPENCO BELGIUM SA, etc...

(595/37) Des intérêts suisses portés notamment par M. J. Reichmann (Zurich), gérant, ont été à l'origine à Huningue/Ht Rhin de l'entreprise de transformation plastique REMACK Sarl (capital de F. 30.000).

(595/37) Le groupe MONTECATINI EDISON-MONTEDISON SpA (Milan) a accordé au groupe de Tokyo DAINIPPON INK & CHEMICAL C° LTD une licence non exclusive pour la fabrication au Japon du "Polybutène 1", dérivé polymère du "Butène 1" pour isolants électriques, tuyaux, conteneurs, films d'emballage, etc...

(595/37) Spécialiste en Suisse de machines pour la plastification et l'imperméabilisation des tissus, la firme A. SCHMID MASCHINENBAU AG (Münchwilen/Thurgau), qu'anime M. Benno Sadolin, a présidé à la création en Italie de la firme de plastification de tissus (tapis de bains, toiles de tentes, etc...) TELAMIN SpA (Anzio/Roma).

PUBLICITE

(595/38) Spécialisée dans la publicité sur les lieux de vente, édition publicitaire et conditionnement, l'agence CAPRY SA de St-Gilles-Bruxelles a conclu avec le bureau français de conseil en publicité PACAM (Sèvres/Hts-de-Seine), qu'anime M. Michel Balaban, un accord faisant de celui-ci - transformé en PACAM CAPRY - son représentant pour la France.

(595/38) Le groupe de publicité DIE WERBE GmbH & C° KG d'Essen (cf. n° 575 p.33) a définitivement fusionné l'agence IPAC-CENTRE D'ETUDES & DE DISPATCHING TECHNIQUE & REALISATIONS PUBLICITAIRES SA de Paris (dont il s'est assuré le contrôle en mai 1970 - cf. n° 566 p.32) avec sa filiale de Neuilly/Hts-de-Seine DIE WERBE PARIS SA. Transformée en IPAC-DIE WERBE SA (siège transféré à Paris), celle-ci a porté son capital à F. 0,6 million en rémunération d'actifs estimés, bruts, à F. 1,2 million.

(595/38) Des négociations sont en cours entre les agences de Paris EFFIVENTE PUBLICITE SA et STE SERVICE & PUBLICITE SA (membre du groupe de spiritueux PERNOD SA de Maisons-Alfort/Val-de-Marne - cf. n° 582 p.36) en vue d'un regroupement de leurs activités.

EFFIVENTE est partenaire de la compagnie SLESINA, EFFIVENTE, NOTLEY & PARTNERS Sarl (Paris), aux côtés des agences HORST SLESINA WERBE GmbH & C° KG (Francfort), NOTLEY ADVERTISING LTD (Londres) et DANY PUBBLICITA (Milan).

TEXTILES

(595/38) Un accord de coopération a été négocié aux Pays-Bas entre la firme allemande de filatures et tissages de jute et lin notamment J.C. BIEDER LACK & C°, SPINNEREI-WEBEREI-AUSRÜSTUNG KG (Emsdetten) et la société PAARDEHAARWEVERIJ A.C. TER KUILE N.V. (Enschede), assorti de la prise d'un intérêt de 50 % de la première, qui occupe quelque 300 personnes, dans la seconde (70 employés).

(595/38) Des intérêts français portés par MM. René Honnart (Bois-Guillaume/Seine Mme) et Didier Baissas (St-Cloud/Hts-de-Seine) ont été à l'origine à Bruxelles de l'entreprise de négoce en gros et demi-gros d'articles de lingerie, chemiserie, layette, etc... STE DE DISTRIBUTION HONNART-BAISSAS-S.O.H.B. Sprl (capital de FB. 0,25 million).

(595/39) Le groupe métallurgique américano-canadien HUNTER DOUGLAS (New York, Pointe Claire/Quebec et Rotterdam) a renforcé et diversifié ses intérêts aux Pays-Bas (cf. n° 583 p.25) en prenant le contrôle à Deurne de la firme de tentes à armatures WALKER INDUSTRIES & HANDELMIJ. N.V. qu'anime M. Th. R.F. Schoenmakers.

HUNTER DOUGLAS occupe 1.600 personnes (sur les 5.500 du groupe) à Rotterdam (où il a récemment transféré son siège social), Oudenbosch et Leek à la fabrication notamment de persiennes "Luxaflex", plafonds acoustiques et éléments métalliques pour le bâtiment.

(595/39) Poursuivant son expansion chez les Six (cf. n° 581 p.43), le groupe de lingerie de Londres CORSETS SILHOUETTE LTD a acquis à Paris, au prix de £ 190.000 environ, le contrôle à 80 % de sa licenciée SILHOUETTE GAINES & GORGE SA, qui occupe près de 200 personnes dans son usine de La Flèche/Sarthe.

Animée par M. Tom Blumeneau, CORSETS SILHOUETTE s'était déjà assurée il y a quelques mois le contrôle à 80 % en Belgique de la firme de gaines, bustiers, etc... FORMA SA (St-Niklaas).

(595/39) Le groupe textile de Milan GIOVANNI BASSETTI SpA (cf. n° 585 p.47) a fait apport de son complexe de tissage de lin, coton et tissus synthétiques de Rescaldina (chiffre d'affaires de Li. 10 milliards, avec 700 employés) à une nouvelle filiale à Milan, I.T.G.B. -INDUSTRIA TESSILE GIOVANNI BASSETTI SpA (capital de Li. 1 million, immédiatement porté à Li. 975 millions), que préside M. Felice Bassetti.

BASSETTI (capital de Li. 4,2 milliards), qui vient d'absorber sa filiale immobilière de Milan SOC. AN. EDIFICI FONDI SpA, s'est associé récemment avec d'autres groupes textiles italiens - ELIOLONA SpA, E.L.M.A. SpA, LADY PAMELA SpA, LEGLER SpA, TESSITURA DI CASOREZZO GIORI & C° SpA et VICENZO ZUCCHI SpA - au sein du groupement de promotion de linge de maison "COMITATO MODA CASA".

(595/39) Poursuivant la concentration de leurs activités de ficellerie et corderie au sein de leur filiale commune SEINE & LYS SA de Paris (cf. n° 528 p.31), les compagnies TREFIMETAUX GP SA de Paris (groupe PECHINEY SA - cf. n° 592 p.44) et ETS COUSIN FRERES Sarl (Wervick-Sud/Nord) lui ont fait apport de leurs usines spécialisées du Havre/Seine Mme pour la première, de Wervick-Sud pour la seconde. En rémunération de ces apports (évalués à F. 8 millions), SEINE & LYS a élevé son capital à F. 15,5 millions, réparti 51,4 %/47,8 % entre TREFIMETAUX et COUSIN (contre 42,7 %/55,5 % précédemment).

(595/40) Les hommes d'affaires turc Adnan Kandiyoti, néerlandais Nicolaas den Hartog et belge Albert Mortelmans ont formé une association 20/40/40 pour créer à Ixelles-Bruxelles l'entreprise de négoce de textiles synthétiques CHEMITEX Sprl (capital de FB. 0,5 million), que gère le premier.

TOURISME
----------

(595/40) MM. Wilhem F. Hamming, F. Aronson et W.P. Zorbach dirigent à Amsterdam la nouvelle filiale de tourisme aérien N.V.R. -NECKERMANN VliegREIZEN N.V. (capital de Fl. 0,5 million) formée par le groupe de grands magasins, ventes par correspondance et tourisme NECKERMANN VERSAND KGaA de Francfort (cf. n° 585 p.33).

Cette filiale, dont la création avait été décidée en juillet 1970 (cf. n° 572 p.38), et qui a été immédiatement dotée de succursales à La Haye, Rotterdam et Utrecht, est directement contrôlée par l'agence de voyages N.U.R. NECKERMANN & REISEN GmbH & C° KG (Francfort).

(595/40) Animée par M. J. Cortell, la firme américaine de tourisme par autocars EUROPACAR TOURS INC. (New York) a ouvert une succursale en République Fédérale (Altenholz-Stift-Kiel).

(595/40) La représentation en République Fédérale de l'agence turque de voyages et tourisme ANADOLU HAVACILIK VE TURIZM A.S. (Istanbul) sera désormais du ressort de la nouvelle ANADOLU REISE-AGENTUR GmbH OSMAR (Stuttgart), formée au capital de DM. 20.000 sous la direction de M. Osmar Özer.

TRANSPORTS
------------

(595/40) Spécialiste à Anvers de transports internationaux, l'AGENCE MARITIME INTERNATIONALE-A.M.I. SA (groupe CIE MARITIME BELGE-LLOYD ROYAL SA - cf. n° 582 p.41) s'est dotée à Milan d'une filiale de transit, consignation et expédition par conteneurs, AGENZIA SERVIZI CONTENITORI A.S.E.CO SpA (capital de Li. 1 million), que préside M. Umberto Giglio, et où elle est associée 67/33 avec la compagnie CO.DE.CO-CONTAINERISATION DEVELOPMENT C° (Vaduz/Liechtenstein).

(595/41) Membre à Francfort et Berlin de la DEUTSCHE BUNDESBahn (Francfort), l'entreprise de groupage et transports internationaux SCHENKER & C° GmbH (cf. n° 460 p.37) a rationalisé ses intérêts en Autriche au profit de sa filiale de Vienne SCHENKER & C° AG (cf. n° 473 p.33), qui a absorbé l'entreprise de consignment et transports CONTINENTAL-EXPRESS LAGERHAUS-BAU & VERWERTUNG GmbH (Vienne).

SCHENKER dispose à l'étranger d'un important réseau de filiales sous son nom, notamment à Rotterdam, Amsterdam, Anvers, Milan, Copenhague, Stockholm, Barcelone, Lisbonne, etc...

(595/41) Décidé lors de la réorganisation du capital de la compagnie de portefeuille SOCANTAR SA (Paris) - qui coiffe la compagnie ANTAR-PETROLES DE L'ATLANTIQUE SA - au profit notamment du groupe public ERAP-ENTREPRISE DE RECHERCHES & D'ACTIVITES PETROLIERES (cf. notamment n° 552 p.37), l'abandon par l'Etat français de son intérêt de 43 % dans la STE FRANCAISE DE TRANSPORTS PETROLIERS-S.F.T.P. SA (Paris) au groupe BANQUE WORMS & CIE SA (cf. n° 592 p.34) est devenu effectif.

WORMS (capital en cours d'augmentation à F. 152,1 millions), qui a reçu par ailleurs les 10 % détenus par la C.F.P.-CIE FRANCAISE DES PETROLES SA dans la S.F.T.P., est ainsi désormais largement majoritaire dans cette dernière.

(595/41) La compagnie maritime de New York UNITED STATES LINES INC. (cf. n° 501 p.40) a confié à la firme de Milan STA GENERALE TRASPORTI SpA son agence générale pour l'Italie, assurée jusqu'ici par la firme italo-néerlandaise SIAMAR SpA de Gênes (cf. n° 441 p.19), affiliée au groupe NEDERLANDSCHE SCHEEPVAART UNIE N.V. d'Amsterdam (cf. n° 567 p.44).

(595/41) L'entreprise de navigation et négoce de combustibles STE DES ANC. ETS. NEUERBURG SA de Paris (capital de F. 2,4 millions) a fermé sa succursale belge (Charleroi).

VERRE

(595/41) Récemment créée à Vienne au capital de Sh. 200.000, la compagnie de négoce de verre plat EUROVER FLACHGLASBERATUNGS GmbH que dirigent M. H. Klein, R. Brilman et H. Kümmel, l'a été par les entreprises belges EXPROVER-STE D'EXPORTATION DE GLACES & PRODUITS VERRIERS SA de Bruxelles (cf. n° 557 p.35) pour 51 % et GLACERIES DE SAINT-ROCH SA (St-Roch/Auvelais) pour 49 % (cf. n° 593 p.39).

Les deux fondatrices sont respectivement filiale et affiliée (33 %) du groupe de Neuilly/Hts-de-Seine CIE DE SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON SA. La première assure notamment à l'échelle de l'Europe l'exportation des produits en verre plat du groupe.

DIVERS

(595/42) La compagnie cinématographique PARAMOUNT PICTURES CORP. (New York), membre du groupe GULF & WESTERN INDUSTRIES INC., a confié à ses affiliées d'Amsterdam CINEMA INTERNATIONAL CORP. N.V. (cf. n° 585 p.29) et C.I.C. N.V. (cf. n° 578 p.26) le soin de son expansion en Grande-Bretagne : celles-ci ont en conséquence installé à Londres la firme d'édition, production, location et distribution de films CINEMA INTERNATIONAL CORP. (U.K.) LTD (capital de £ 100).

(595/42) Les liens de coopération unissant depuis 1966 (cf. n° 398 p.39) les facturiers de pianos GAVEAU-ERARD SA de Paris et WILHELM SCHIMMEL PIANOFABRIK GmbH de Braunschweig ont été resserrés par une série d'accords commerciaux, industriels et financiers.

Le partenaire allemand, qui a produit 6.900 pianos en 1970 (dont 60 % environ vendus à l'étranger), fabriquera désormais les marques "Gaveau" et "Erard" du partenaire français ainsi que la marque "Pleyel" de sa filiale absolue PLEYEL SA (Paris). La vente en France de ses propres fabrications sera désormais assurée, comme celle de la compagnie GAVEAU-ERARD, par une filiale commune en cours de création sous le nom de LES GRANDES MARQUES REUNIES SA.

(595/42) Décidée récemment (cf. n° 579 p.42), l'installation par la firme allemande de bijouterie-horlogerie LOUIS FIESSLER & C°, GOLD-KETTEN & GOLDWARENFABRIK KG (Pforzheim) d'une filiale à Strasbourg est devenue effective. Au capital de F. 20.000, la nouvelle FIESSLER FRANCE Sarl est gérée par Mme R. Mohr, MM. G. Fuhrmann et H. Koehler.

(595/42) Spécialisée à Paris dans la distribution de matériels de bureau (porte-plumes, stylos, crayons, gommes, etc...) la firme APEC SA (cf. n° 557 p.36) est désormais présente en Belgique avec une filiale à Evere, APEC-BELGIUM SA (capital de FB. 2 millions), que préside M. Renaud Farjon, son propre président, et que dirige M. André de Poorter.

La fondatrice assure notamment la commercialisation des articles de bureau des sociétés BAIGNOL & FARJON SA (Boulogne-sur-Mer/P. de C.) et BLANZY-CONTE-GILBERT SA (Paris) - ses actionnaires pour respectivement 58 % et 42 %; elle avait déjà à l'étranger deux filiales commerciales absolues : APEC ITALIANA SpA (Milan) et APEC DEUTSCHLAND GmbH (Cologne).

(595/42) La firme d'exploitation et gestion de brevets, marques, propriété industrielle, etc... KYMCA N.V. d'Amsterdam a ouvert à Milan une succursale placée sous la direction de M. Willem F.C. Stevens.

(595/43) Le groupe de céramique, verrerie, vaisselle, etc... HUTCHENREUTHER AG de Selb/Bayern (cf. n° 590 p.51) a développé ses intérêts à l'étranger en prenant au Portugal une participation de 50 % dans la firme de porcelaines SOC. DE PORCELANAS Ltda (Coimbra) qui occupe quelque 350 personnes, et en y négociant un accord de coopération industrielle et commerciale avec la firme de Lisbonne FABRICA DE PORCELANAS DA VISTA ALEGRE Ltda.

(595/43) Spécialiste aux Etats-Unis de fournitures générales hospitalières et instruments de laboratoires, la compagnie BARNES-HIND PHARMACEUTICALS INC. (Sunnyvale/Cal.) s'est assuré, au prix de \$ 1,5 million, le contrôle à 80 % à Nogent-le-Roi/Eure & Loir de la firme d'optique médicale et scientifique et de lunetterie STE OPTIQUE DE LUNETTERIE A. LAMARD (O.L.A. LAMARD) SA (capital de F. 0,7 million) avec sa filiale de vente OPTIQUE SCIENTIFIQUE DE LUNETTERIE A. LAMARD (O.S.L. A. LAMARD) SA (Paris).

(595/43) Membre à Genève du groupe EDMOND DE ROTHSCHILD de Paris (cf. n° 593 p.40), la BANQUE PRIVEE SA s'est donnée une filiale à Paris, CPS-CIE PARISIENNE DE SERVICE SA (capital de F. 0,6 million) qui, présidée par M. Olivier de Montal, a pour objet la prestation de services dans le domaine automobile.

(595/43) A capital libanais, l'entreprise de négoce de pierres précieuses et joaillerie TABBAH SA de Genève s'est donnée une filiale à Paris, STE DE LA HAUTE JOAILLERIE INTERNATIONALE Sarl (capital de F. 0,9 million). Gérée par M. A. Garo, celle-ci exploitera un atelier de fabrication et un magasin de vente à Paris (rue de la Paix).

(595/43) La société EDI-MONDE Sarl de Paris (groupe LIBRAIRIE HACHETTE SA - cf. n° 589 p.37 - en association 80/20 avec l'agence de presse OPERA MUNDI SA - cf. n° 499 p.24) a acquis la propriété du titre du magazine mensuel "Constellation". Edité jusqu'ici par la société LES EDITIONS DE LA FRANCE LIBRE SA (cf. n° 508 p.26), membre du groupe Gustave Leven, celui-ci avait été donné en gérance à la STE DE PRODUCTION & DIFFUSION RENCONTRE-S.P.D.R. SA (capital récemment porté à F. 1,88 million), filiale à Paris du groupe de Lausanne EDITIONS RENCONTRE SA (cf. n° 576 p.32) - directement et à travers la filiale EDITIONS RENCONTRE SA (Paris). Le mensuel "Constellation" sera fusionné à partir de février 1971 avec le mensuel "Lectures pour Tous", édité par EDI-MONDE.

RENCONTRE (capital récemment porté à FS. 23,38 millions) a resserré dernièrement ses liens avec le groupe de Toronto MUSEXPORT LTD, animé par MM. W. Fradkin et D. Josefowitz (cf. n° 531 p.31), qui en est devenu le principal actionnaire pour lui avoir fait apport de sa filiale de Genève CERCLE DES LOISIRS SA et de son affiliée TOUS LOISIRS SA (Genève).

INDEX DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS CITÉES

Aciéries de Champagne	P. 36	Cassa di Risparmio di Asti	P. 30
ADS Anker Tomen Data Systems	22	C. E. C. O. D. I. S.	19
Aeterna Schuhfabrik	26	C. G. R. Medical Corp.	22
Agence Maritime Internationale	40	Charbonnages de France	17
Agenzia Servizi Contenitori	40	Chemische Fabriek Naarden	16
Amfas	13	Chemische Werke Lowi	16
Anadolu Reise-Agentur	40	Chemitex	40
Andaluza de Piritas	35	Cheval Frères	28
Anker Werke	22	Chimique de Gerland	17
Apec	42	Cindu-Key & Kramer	15
Assomeccanica	15	Cinema International	42
Auriema	23	Clark, Dodge & C°	30
Azote & Produits Chimiques	34	CO. DE. CO. -Containerisation Development C°	40
Bagger & Bauunternehmung Delta	15	Collins & Tournadre-Tourco	25
Baignol & Farjon	42	Commerce Anglo-Européen	19
Banca Agraria Bruno & C°	30	Commerzbank	29-31
Banco Central	35	Comurhex	34
Bancò di Roma	31	Continental Air Conditioning	23
Banque Lambert	30	Coopérative Agricole de Granby	31
Banque Privée	43	Cousin Frères (Ets.)	39
Banque de l'Union Européenne	17	C. P. C. International	31
Barnes-Hind Pharmaceuticals	43	Crédit Lyonnais	28-31
Bartels-Ibus	13	Crédit National	30
Bassetti (Giovanni)	39	Cusenier	34
Bayerische Staatsbank	30	Dainippon Ink & Chemical C°	37
Bayerische Vereinsbank	30	Datacontrol	21
Bemco	29	Dawson & Barfos	16
Benckiser (Joh. A.)	17	Deposit & Finance Bank	30
Bertelsmann (C.)	27	Deutsche Bank	29
Bieder Lack & Spinnerei	38	Deutsche Bundesbahn	41
Blanzzy-Conte-Gilbert	42	Developpement de l'Horlogerie (Sté de)	28
Borg-Warner	24	Diamant Boart	25
B. P.	17	Distilleries Réunies	34
British Leyland Motor	13	Doeschate (Ten)	37
Bugatti (Ettore)	20	Dortmunder Union-Brauerei	33
Burin (Le)	23	Dresser Europe	23
Business Supply	36	Dunlop	16
Cadmium Nickel Batteries	21	Eck & Söhne (Joseph)	23
Caisse Nationale de Crédit Agricole	34	Edbro	22
Campenon-Bernard	14	Edi-Monde	43
Capry	38	Edinburgh Industrial Finance	15

Maizena	P. 31	Porcelanas (Soc. de)	P. 43
Management Assistance	29	Poron	19
Marine-Firminy	36	Potin (Félix)	18
Maritime Belge-Lloyd Royal	40	Précision Mécanique-Labinal	26
M. E. C. I.	28	Presses de la Cité	27
Melitta-Werke Bentz & Sohn	33	Primistères	18
Melli	32		
Messier-Hispano	20	Raffinage d'Uranium (Sté)	34
Metaalhandel J.A. Magnus	35	Raverdy & Cie	32
Metallgesellschaft	35	Ready Mixed Concrete	15
Metra International	20	Remack	37
Metrel	28	Rheinische Hypothekenbank	29
Metrohandel	19	Richter (Heinrich R. W.)	25
Mitutoyo Mfg.	24	Rotgans (Gebr.)	37
Möbelwerk Emslander	13	Rothschild	32
Monda	31	Rothschild (Edmond de)	43
Montecatini-Edison	37	Rotterdamse Verzekering-Societeiten	13
Mundo-Invest	29		
Musexport	43	S. A. F. T. -Sté des Accumulateurs	
		Fixes & de Traction	21
Nacap	14	Saint-Gobain-Pont-à-Mousson	34-35-41
Nebim	13	Salamander	26
Neckermann	40	Sandviken	23
Nestlé	19	Sartorius Nachf. -Mitutoyo Vertrieb	24
Neuerburg (Sté des Anc. Ets.)	41	Scaldia-Papier	36
Nijhoff's Boekhandel (Martinus)	27	Schenck Maschinenfabrik (Carl)	24
Nord (Cie du)	32	Schenker & C <sup>o</sup>	41
NU. A. -Cie Financière Internationale	30	Schering AG	18
		Schimmel Pianofabrik (Wilhelm)	42
Oetker (Rudolf A.)	33	Schmid Maschinenbau (A.)	37
Opera Mundi	43	S. E. C. O. D. I. P.	19
Oréal (L')	19	Sefea	28
Oudenrijn	29	Seine & Lys	39
		Service & Publicité	38
Pacam Capry	38	Sherwin-Williams	16
Papierfabrik Cham	36	Siamar	41
Papierfabrik Gemmrigheim	36	Siemen & Hinsch	24
Paramount Pictures	42	Sihi	24
Parisienne de Service	43	Silhouette Gaines & Gorge	39
Pegard	23	Sinalco	33
Pernod	38	Sinoco	28
Pirelli	16	S. N. E. C. M. A.	20
Plastikos Van Booren	37	Socantar	41
Pleyel	42	Sodepec	19
Polymer Corp.	37	Sodima-Sté de Diffusion de Marques	31
Polypenco Europa	37	S. O. G. A. F. I. -Sté de Garantie Fi-	
Pomona	34	nancière	30

